



**conseil de développement**

PARTICIPER, DÉBATTRE ET PROPOSER

GRANDLYON

CONTRIBUTION DU CONSEIL DE DÉVELOPPEMENT  
À LA VISION MÉTROPOLITAINE  
*VERSION MISE EN DÉBAT EN FÉVRIER 2007*

*JUILLET 2007*



# SOMMAIRE

<b>PRÉAMBULE</b>	<b>5</b>
RAPPEL DE LA SAISINE	5
ORGANISATION DU CONSEIL DE DÉVELOPPEMENT POUR RÉPONDRE À LA SAISINE	5
CONCERNANT LA POSTURE OBSERVÉE PAR LE CONSEIL	6
<b>CHAPITRE 1 : AVIS GÉNÉRAL SUR LE DOCUMENT</b>	<b>7</b>
1.1 PRENDRE - PLUS ENCORE - PARTI	7
1.2 CROISER LES AXES STRATÉGIQUES ET LES EMBLÈMES	7
1.3 FACILITER LA DIFFUSION ET L'APPROPRIATION	8
1.4 A L'HORIZON 2020 : COMBINER LE RÊVE ET LA RÉALITÉ, RENFORCER LE CARACTÈRE PROSPECTIF DU DOCUMENT	8
1.5 PARTAGER AVEC LES AUTRES TERRITOIRES LES AVANCÉES NÉCESSAIRES POUR RENDRE LA VISION VRAIMENT MÉTROPOLITAINE	8
1.6 CLARIFIER LA VISION QUE RECOUVRE « LA MÉTROPOLIS COMPÉTITIVE ET RESPONSABLE, CREUSET D'UNE NOUVELLE URBANITÉ »	9
1.7 INTÉGRER LE DÉVELOPPEMENT DURABLE DE FAÇON PLUS TRANSVERSALE	9
<b>CHAPITRE 2 : LES POINTS DE DÉBAT AU SEIN DU CONSEIL</b>	<b>11</b>
2.1 COMPÉTITION, COMPÉTITIVITÉ, PERFORMANCE ET LIEN AVEC LA SOLIDARITÉ ET L'ENVIRONNEMENT	11
2.2 LA NÉCESSITÉ DES CHOIX	12
<b>CHAPITRE 3 : DES SUJETS QUI MÉRITERAIENT UN TRAITEMENT À PART ENTIÈRE</b>	<b>13</b>
3.1 L'ÉDUCATION, L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET LA RECHERCHE : RENFORCER LEUR RÔLE MOTEUR DANS LA DYNAMIQUE MÉTROPOLITAINE, ALLER VERS LA « MÉTROPOLIS DU SAVOIR »	13
3.2 LA CULTURE : RENFORCER LES DYNAMIQUES CULTURELLES DE LA MÉTROPOLIS, AUX DIFFÉRENTES ÉCHELLES TERRITORIALES	15
3.3 L'HABITAT : RÉAGIR FACE À UNE CRISE DU LOGEMENT SOUS ÉVALUÉE ET AUX CONSÉQUENCES GRAVES SUR LE VIVRE ENSEMBLE	18
<b>CHAPITRE 4 : REACTIONS SUR LES SIX AXES OU PLUTÔT LES CINQ AXES ...ET LA CLÉ DE LA RÉUSSITE</b>	<b>21</b>
AXE 1 ÊTRE UNE MÉTROPOLIS INNOVANTE ET CRÉATIVE ... <i>DANS TOUS LES DOMAINES</i>	21
AXE 2 ÊTRE UNE MÉTROPOLIS INTERNATIONALE... <i>OU PLUTÔT UNE MÉTROPOLIS RAYONNANTE ET OUVERTE À L'ÉCHELLE EUROPÉENNE ET INTERNATIONALE</i>	22
AXE 3 ÊTRE UNE MÉTROPOLIS ACCUEILLANTE ET SOLIDAIRE... <i>LA MÉTROPOLIS MÉTISSÉE</i>	25
AXE 4 ÊTRE UNE MÉTROPOLIS DURABLE, QUI FAIT DE L'ENVIRONNEMENT UN MOTEUR ... <i>EN BALAYANT PLUS LARGEMENT LE CHAMP DU DÉVELOPPEMENT DURABLE</i>	27
AXE 5 ÊTRE UNE MÉTROPOLIS D'URBANITÉ... <i>PAR UNE FORME DE LA VILLE QUI PRENNE EN COMPTE LES ASPIRATIONS INDIVIDUELLES ET COLLECTIVES</i>	30
AXE 6 ALLER PLUS LOIN DANS L'ORGANISATION DES ALLIANCES POLITIQUES AU SEIN DE LA MÉTROPOLIS... <i>LA CLÉ DE LA RÉUSSITE</i>	33
<b>CHAPITRE 5 : LES EMBLÈMES</b>	<b>35</b>
5.1 REMARQUES GÉNÉRALES SUR LES EMBLÈMES	35
5.2 L'EMBLÈME « SANTÉ »	36
5.3 L'EMBLÈME « GASTRONOMIE »	40
5.4 L'EMBLÈME « MODE, DESIGN, CULTURE »	42
5.5 L'EMBLÈME « FLEUVES »	44
<b>CONCLUSION ET OUVERTURE</b>	<b>47</b>
<b>ANNEXES</b>	<b>49</b>
COMPTE RENDUS DES GROUPES DE TRAVAIL	49
CONTRIBUTIONS DES STRUCTURES DU CONSEIL	49
SYNTHÈSE DU FORUM DES JEUNES	49



# PRÉAMBULE

## Rappel de la saisine

Le Conseil de développement a été saisi le 27 mars 2007 par le Grand Lyon pour produire une contribution sur la Vision métropolitaine. Un document de travail élaboré par le Grand Lyon, intitulé :

*«Une métropole compétitive et responsable, creuset d'une nouvelle urbanité»,  
version de mise au débat février 2007,*

a été soumis au conseil et a servi de point de départ à sa réflexion.

Le Grand Lyon a émis un certain nombre de souhaits concernant la contribution du Conseil de développement :

- Que le Conseil de développement mette en évidence ce qui fait consensus et ce qui fait débat dans le document,
- Qu'il y ait un enrichissement de la vision grâce à la variété des regards des membres du Conseil,
- Que le Conseil puisse mettre en exergue les éventuels « angles morts » de la Vision, ce qui a été peu ou pas traité,
- Que le Conseil travaille à la hiérarchisation des enjeux et des emblèmes,
- Que dans sa mission de développeur de débat public, le Conseil de développement s'implique dans l'appropriation des enjeux au sein de la société.

Le présent document a donc pour objet de répondre à ces différentes attentes sans pour autant que le Conseil ne se soit limité dans ses travaux à cette liste. Ceci explique que le présent document apporte aussi des éléments supplémentaires à ceux identifiés ci-dessus.

## Organisation du Conseil de développement pour répondre à la saisine

Eu égard au caractère fortement transversal du document soumis au Conseil de développement, celui-ci a choisi de mobiliser l'ensemble des groupes de travail thématiques en cours sur **la deuxième partie** qui décline les **axes stratégiques de la Vision métropolitaine**. Ainsi cette partie a été abordée suivant trois angles de vue :

- Aménagement et déplacements,
- Vivre ensemble,
- Développement durable.

Un groupe spécifique a travaillé sur la **troisième partie** portant sur les **emblèmes de la métropole** sur lesquels le Conseil de développement avait été saisi dès décembre 2006.

Chaque membre a été appelé à faire une **contribution individuelle** et nombreux sont ceux qui se sont prêtés à l'exercice, preuve du fort intérêt qu'a suscité le document proposé.

Répondant à sa mission de développeur de débat public, le Conseil de développement a également organisé plusieurs **rencontres avec des acteurs extérieurs** pour permettre d'élargir le socle de sa contribution.

- Il a notamment organisé un **forum avec 80 jeunes** de l'agglomération lyonnaise dont les propositions sont reprises en annexe.
- La question de l'Université étant apparue comme une question centrale qui mérite un approfondissement, dans ses relations avec les autres acteurs de la métropole, le Conseil de développement a réuni, **en lien avec l'Université de Lyon (le PRES)**, des acteurs de l'enseignement supérieur, des pôles de compétitivité et de la culture.
- Enfin, plusieurs **structures membres** ont organisé des présentations et des débats sur la vision métropolitaine avec leurs propres membres<sup>1</sup>

Au total, cette démarche a fait l'objet d'une quinzaine de réunions de travail et a mobilisé environ 150 membres du Conseil de développement et à peu près autant à l'extérieur.

### **Concernant la posture observée par le Conseil**

A la lecture du document, les membres ont regretté le côté trop abstrait et analytique des pistes proposées, ne faisant pas suffisamment apparaître **les avancées nécessaires pour changer de braquet**, notant le caractère souvent trop généraliste des intentions.

C'est pourquoi le travail des groupes a été principalement orienté sur **l'identification de pistes d'actions concrètes, de « marches à gravir »** permettant d'atteindre les objectifs qui sont apparus les plus pertinents pour les membres.

Il est néanmoins ressorti des discussions un ensemble de manques et de souhaits vis-à-vis du positionnement de la métropole qui sont également consignés dans cette contribution.

*Ce document n'a pas pour vocation de réécrire une vision métropolitaine propre au Conseil mais bien de mettre en évidence des propositions de travail ou d'actions susceptibles d'être reprises dans le document final afin de l'enrichir. Il ne reprend d'ailleurs pas de manière exhaustive l'ensemble des pistes et des sujets ébauchés dans la vision métropolitaine - Lyon 2020 proposée par le Grand Lyon.*

*Il peut être complété par la lecture des compte rendus des groupes de travail en annexe et les contributions individuelles téléchargeable sur le site du Grand Lyon : <http://www.grandlyon.com/Les-contributions-du-Conseil-de-developpement.2378.0.html>*

---

<sup>1</sup> Chambre de Commerce de d'Industrie, Union des comités d'intérêts locaux, Conseils de quartiers du 5<sup>ème</sup> arrondissement, Conseil de développement de Vaulx en Velin, Lyon Métro transports publics, etc.

# CHAPITRE 1 : AVIS GÉNÉRAL SUR LE DOCUMENT

L'objectif de ce chapitre est d'aborder des sujets sans entrer dans la structure imposée par la Vision métropolitaine mais plutôt de façon thématique. Ceci permet de faire ressortir les préoccupations, les débats et les axes qui paraissent majeurs aux membres du Conseil et qui ne se dégagent selon lui pas assez à la lecture de la vision métropolitaine.

Le Conseil se félicite de l'effort de synthèse qui a été fait dans le document des différentes réflexions et démarches stratégiques en cours dans la métropole.

Il reconnaît également le caractère original de la vision métropolitaine qui repose pour lui sur deux préoccupations majeures :

- Le fait d'afficher que le Grand Lyon doit s'associer à d'autres acteurs pour partager et si possible atteindre les ambitions de la métropole, qu'il ne peut agir seul,
- Le fait de proposer des axes de singularisation pour la métropole, à la fois ancrés dans l'histoire et porteurs d'avenir qui vont à l'encontre de la standardisation, vécue par une partie des membres comme un risque de la compétition internationale.

Pour autant le Conseil souhaite proposer quelques recommandations générales qui donneraient, à son avis, plus d'impact au texte et rendraient la vision plus accessible à tous.

## 1.1 Prendre - plus encore - parti

A la lecture des grands titres et de manière générale le document apparaît trop consensuel aux membres du Conseil. **Personne ne peut se prononcer contre les grandes priorités énoncées.** Ceci est le signe que le texte reste trop général, et trop peu enraciné sur la spécificité du territoire de la métropole. **Le Conseil de développement propose qu'un travail soit fait notamment sur les titres du document pour les rendre plus explicites et percutants.**

## 1.2 Croiser les axes stratégiques et les emblèmes

Il apparaît au Conseil de développement qu'il y a un **manque de croisement entre les parties 2 et 3, axes stratégiques et emblèmes.** Ceci lui semble pourtant nécessaire.

Il suggère **que les emblèmes soient déclinés plus clairement au regard des axes stratégiques que se donne le Grand Lyon.** La troisième partie pourrait alors, sur chacun des axes, mettre en évidence les marches à gravir dans une ville qui se veut compétitive, innovante, solidaire et creuset d'une nouvelle urbanité.

### 1.3 Faciliter la diffusion et l'appropriation

Soucieux de la diffusion de la vision métropolitaine auprès du plus grand nombre, le Conseil de développement met en garde sur des débats et une expression trop technicistes autour de la Vision métropolitaine.

Il sera nécessaire de mettre à disposition des **documents politiques plus pédagogiques** et plus synthétiques pour faciliter la diffusion et l'appropriation en ayant le cas échéant davantage recours à des cartes et des schémas.

#### 1.4 A l'horizon 2020 : Combiner le rêve et la réalité, renforcer le caractère prospectif du document

Le Conseil de développement considère qu'il y a un décalage entre le titre du document qui appelle à la prospective (2020) et le contenu, qui lui semble souvent manquer de caractère prospectif dans les pistes qui s'en dégagent.

Hormis dans la première partie qui évoque les grandes tendances d'évolution, **le document fait essentiellement référence à des changements de court ou moyen terme et à des dynamiques déjà engagées**. Cela s'explique peut-être par le fait des incertitudes qui concernent tous les domaines, et forcent au réalisme, brident en partie l'imagination. Cependant, le Conseil de développement considère qu'il est important de **se projeter avec suffisamment d'audace** pour affirmer notre capacité locale de **construire une métropole plus agréable à vivre pour tous et porteuse d'un développement significatif**. Une métropole apte à retenir tous les talents et à proposer à chacun un avenir. La vision métropolitaine doit être en mesure de **combiner le rêve au souci de réalisme** pour nourrir la métropole de projets pour les treize années à venir.

#### 1.5 Partager avec les autres territoires les avancées nécessaires pour rendre la vision vraiment métropolitaine

Le Conseil de développement se réjouit du fait que le document place l'ambition à l'échelle de la métropole. Celle-ci lui paraît être l'échelle de projection pertinente à cet horizon. Ce positionnement suggère deux remarques :

- ▶▶ **Cette posture appelle des avancées sur la gouvernance**, déjà significativement esquissées d'ailleurs dans les scénarios. Le fait de parler de la métropole impose d'associer les autres territoires au projet global, de le leur faire partager. Il semble au Conseil que le document ne l'affiche pas assez et qu'il reste très « lyonno-centré » dans ses exemples et ses propositions.
- ▶▶ **Le Conseil de développement suggère d'engager une démarche pour partager la vision avec les acteurs des autres territoires**, en rappelant qu'ils peuvent être appréhendés à plusieurs échelles dans le respect des identités locales :
  - celle de **l'aire urbaine**,
  - celle de la **région lyonnaise** qui englobe Villefranche, Ambérieu, Bourgoin Jallieu, l'Isle d'Abeau et Vienne,
  - ceux de la **région urbaine de Lyon-Saint Etienne**, appelant un travail de partenariat avec les acteurs stéphanois.

Le Conseil de développement au travers des contacts qu'il a pris avec les autres conseils de développement de la métropole s'engage à apporter sa contribution à ce dialogue entre territoires.

► Le rédacteur de la vision métropolitaine étant le Grand Lyon, il est légitime qu'il se situe comme force de proposition dans la concrétisation de ces avancées sur la gouvernance. Toutefois, le Conseil de développement considère que la formulation de la posture du Grand Lyon comme chef de file du territoire est, dans le document soumis, plutôt maladroite et susceptible de froisser ses partenaires. Il faudra pour autant par la suite réfléchir au partage des rôles de cette gouvernance.

### 1.6 Clarifier la vision que recouvre « La métropole compétitive et responsable, creuset d'une nouvelle urbanité »

Malgré ce titre rassembleur, une proportion non négligeable des membres du Conseil a l'impression que le texte parle d'un côté de l'excellence, et d'un autre de la solidarité et des exclus mais qu'elle ne prend pas en compte la société métropolitaine dans son ensemble. **Le Conseil de développement plaide pour que la vision métropolitaine s'adresse plus clairement à l'ensemble de la population de la métropole dans sa diversité.**

Dans le même ordre d'idées, concernant la nouvelle urbanité, reprise dans la suite de cette contribution, **le Conseil regrette une vision parfois un peu idyllique d'une ville - en fait l'espace central - où il fait bon vivre.** Cela pose en fait parfois la question de « quelle ville ? dans quel secteur ? pour qui ? et à quel prix ? ». La vision ne met pas assez en évidence les **différences de conception, de perception et même d'attentes, entre la ville centre - la référence- et la ville en périphérie.** Ces différences font aussi partie de la richesse du territoire et de son dynamisme.

Le texte de la Vision métropolitaine ne fait pas non plus suffisamment apparaître les contradictions qui existent entre le projet d'ensemble qui fait appel à la responsabilité de chacun et à l'esprit collectif, et les intérêts particuliers qui s'expriment de plus en plus fortement dans la société. Il n'apporte donc pas de pistes pour dépasser ces contradictions.

Pour le Conseil de développement, il apparaît nécessaire d'illustrer plus clairement dans le texte en quoi ce projet peut être fédérateur et s'adresser aux individus, à toutes les catégories de la société et à tous les territoires de la métropole.

### 1.7 Intégrer le développement durable de façon plus transversale

Le Conseil de développement considère que **le développement durable est une entrée incontournable pour le développement et le rayonnement de la métropole à l'horizon 2020 et au-delà.** Aussi, il plaide pour que cette préoccupation apparaisse de manière plus transversale dans la vision métropolitaine, sans le contenir à un chapitre et le réduire au volet environnemental de la question.

Pour le Conseil, **les exigences du développement durable intègrent la dimension sociale ou sociétale, et traversent de façon non négligeable le champ du développement économique.** Il serait souhaitable de le mettre plus en avant dans la vision.



## CHAPITRE 2 : LES POINTS DE DÉBAT AU SEIN DU CONSEIL

### 2.1 Compétition, compétitivité, performance et lien avec la solidarité et l'environnement

Le Conseil de développement reconnaît dans son ensemble qu'il existe **une compétition entre les grandes métropoles**. Mais l'entrée de la métropole dans cette compétition sur les critères tels que ceux définis aujourd'hui, c'est-à-dire majoritairement économiques, ne fait pas l'unanimité.

Une partie des membres considère qu'il est **illusoire de penser que l'on peut choisir la compétition**. Elle est pour eux une réalité incontournable. On ne choisit pas non plus les critères de compétitivité. Ceux-ci sont imposés par ceux que l'on cherche à attirer ou à garder, qui sont en général des entreprises, investisseurs, étudiants, chercheurs, talents de tous domaines mais aussi des touristes. Ces cibles amènent de la valeur ajoutée et sont par conséquent plus sensibles aux critères d'attractivité qu'aux critères sociaux ou environnementaux<sup>2</sup>. Les membres qui soutiennent cette position considèrent que le seul affichage de cette recherche de compétitivité peut permettre de créer de la richesse, favoriser le renouvellement du tissu économique mais aussi créatif et de formation et donc de créer des emplois et des moyens d'agir, qui, eux, pourront être bénéfiques à l'ensemble de la métropole.

Certains mettent en garde toutefois contre les risques de standardisation ou d'élitisme qu'ils perçoivent notamment dans les critères des classements internationaux présentés. **Ils alertent sur les risques d'une compétition qui mettrait de côté une partie de la population de la métropole ou bien encore qui affaiblirait les volontés politiques d'intérêt général au profit de considérations purement économiques et financières**. Certaines fonctions économiques ne peuvent se réaliser que s'il y a solidarité au niveau du territoire. Ceux là acceptent l'idée de compétition à condition que celle-ci ne se fasse pas au détriment de critères portant sur les valeurs que la métropole souhaite défendre, comme la cohésion sociale, l'environnement ou bien encore l'économie solidaire et responsable, par exemple, ce qui est d'ailleurs présent dans la vision métropolitaine.

Ces deux perceptions ne sont donc pas incompatibles. Et au terme de cette dialectique, le Conseil adhère à la proposition développée dans la Vision : **Tout en reconnaissant les critères de classement imposés**, qui sont ceux des cibles visées, il faut de **développer des stratégies plus transversales qui intègrent aussi des critères relatifs aux champs de la solidarité, de la qualité de vie, de l'environnement, voire d'autres**. Car le Conseil ne doute pas que ceux-ci pèseront demain de façon plus forte dans les choix d'implantations et les classements internationaux.

Le Conseil de développement plaide pour une vision diversifiée de la performance et de l'innovation, dans le domaine de l'économie (tourisme, logistique, services) mais aussi dans d'autres domaines tels que la culture, la qualité de vie, l'environnement, etc. Il plaide aussi pour que ce développement prenne en compte non seulement les objectifs de compétitivité mais aussi les préoccupations de ceux qui craignent d'être exclus par ce développement.

---

<sup>2</sup> Même si les critères environnementaux paraissent toutefois susceptibles de devenir assez rapidement des critères de poids.

## 2.2 La nécessité des choix

Il y a débat au sein du Conseil entre la « **métropole généraliste** », qui suppose d'être bons en tout sans afficher de priorité, partant du principe que c'est la diversité qui a longtemps fait la solidité de Lyon, et la « **métropole multi-spécialiste** », qui s'appuie sur la réussite des pôles de compétitivité notamment. Cette controverse n'est d'ailleurs peut-être pas complètement aboutie non plus dans le texte soumis au conseil de développement. Car si « choisir, c'est renoncer », le document semble n'avoir renoncé à rien. **La vision métropolitaine semble en effet rechercher l'excellence dans tous les domaines tout en défendant la nécessité pour la métropole lyonnaise d'affirmer un certains nombre de domaines de spécialisation et d'axes de différenciation.**

Certains membres du Conseil de développement se sont interrogés sur l'option à prendre entre l'affichage d'une « métropole généraliste » et une métropole « mutispécialiste ». Si on peut reconnaître que la métropole lyonnaise **a clairement affiché depuis une dizaine d'années une stratégie « multispécialiste »**, **il ne faut pas négliger pour autant un atout majeur de la métropole qui est de disposer d'une masse critique suffisante dans de nombreux domaines** (économie, culture, recherche, innovations, social, qualification de main d'œuvre, etc.) pour permettre le développement de synergies fortes entre ses divers domaines d'excellence.

Une des forces de l'agglomération lyonnaise qui la différencie également c'est de savoir **croiser les disciplines**, n'en exclure aucune, de **décloisonner et développer les transversalités** et la mise en relation des personnes, des territoires. « Lyon, ville qui agglomère », « Lyon brise les forteresses, les pôles ».

## CHAPITRE 3 : DES SUJETS QUI MERITERAIENT UN TRAITEMENT À PART ENTIÈRE

Le Conseil de développement souhaite mettre en exergue un certain nombre de thèmes insuffisamment développés ou fondus dans la densité du texte de la vision métropolitaine.

### 3.1 L'éducation, l'enseignement supérieur et la recherche : renforcer leur rôle moteur dans la dynamique métropolitaine, aller vers la « métropole du savoir »

a) *Le Grand Lyon et ses partenaires doivent résolument se donner comme priorité de renforcer l'Université<sup>3</sup> comme un acteur majeur du dynamisme de la métropole lyonnaise.*

Le Conseil de développement considère qu'un « changement de braquet » est nécessaire, à l'image de l'initiative de création du PRES (Pôle de recherche et d'enseignement supérieur). De nouvelles avancées vers cette ambition pourraient par exemple se traduire par

- ▶▶ **une visibilité beaucoup plus grande, locale et internationale, de l'ensemble universitaire lyonnais** au travers d'une **implantation emblématique de l'outil de son rassemblement**, le Pôle de recherche et d'enseignement supérieur (PRES) qui lui serve de vitrine centrale, de **tête de réseau** pour l'animation, l'accueil, les réceptions, etc.
- ▶▶ la **valorisation du « partage », comme générateur d'innovation** (par exemple, le textile, c'est le résultat de la chimie et de la plasturgie), qui suppose une meilleure coopération entre les différents centres de recherches mais aussi entre la recherche et d'autres acteurs de la métropole : acteurs industriels, PME, culture, etc. (voir chapitre sur l'innovation),
- ▶▶ **l'encouragement à une meilleure participation des sciences humaines et sociales dans les pôles d'excellence ou de compétitivité existants et à venir**, celles-ci pouvant aussi contribuer à mieux faire le lien entre l'innovation scientifique, la culture générale, et les questions posées par la société contemporaine,
- ▶▶ le **décloisonnement des filières en favorisant les doubles ou triples formations et la transversalité des formations**,
- ▶▶ un renforcement, dans cette perspective, des coopérations universitaires avec les territoires voisins (St Etienne, Grenoble et Nord-Isère).

---

<sup>3</sup> L'Université est à prendre ici au sens large comprenant l'ensembles des établissements d'enseignements supérieurs et de recherche intégrés, incluant les grandes écoles.

**b) La qualité de la vie étudiante et de l'ouverture à l'international sont des composantes de cette ambition et de l'attractivité de la métropole**

Un retard est à combler dans ce domaine. Une stratégie plus ambitieuse pourrait se traduire par :

- ▶ l'engagement d'une **politique volontariste pour favoriser l'attrait de Lyon pour les étudiants et les chercheurs français et étrangers**. Avec des mesures sur :
  - Le **logement**, pour combler le déficit criant de logements étudiants (retard croissant par rapport à la demande et par comparaison avec d'autres villes), qui touche aussi les enseignants chercheurs et les post-doc (c'est un facteur de dissuasion bien identifié pour qui envisage de faire ses études à Lyon.)
  - Les **transports** pour mieux relier les pôles d'enseignement et de recherche entre eux et pour améliorer les amplitudes horaires notamment de nuit, et réfléchir aux coûts des transports en commun,
  - Les **bâtiments** universitaires pour sortir de leur état de délabrement une partie encore importante d'entre eux, les réhabiliter et les moderniser,
  - **L'accès aux loisirs et à la culture**.

Le conseil de développement suggère l'élaboration d'un **plan ambitieux et concerté sur la qualité de la vie étudiante**

- ▶ le **développement d'une culture internationale d'accueil**. Ce qui veut dire aussi se donner les moyens d'attirer les meilleurs talents étrangers, (cohérence des partenariats étrangers entre les acteurs) en réfléchissant par exemple à la création d'une **résidence internationale d'accueil** qui pourrait être au Confluent. Mais aussi par la mise en place de partenariats avec l'alliance française et les différents réseaux de ressortissants étrangers présents à Lyon,
- ▶ l'introduction plus systématique de la culture à l'**ouverture internationale** dans les établissements scolaires, pour donner aussi l'envie des échanges aux jeunes métropolitains.
- ▶ la mise à l'étude d'un **deuxième lycée international**.

**c) Un concept à faire émerger : la métropole du savoir**

Le développement de l'économie de la connaissance fait de la recherche et du savoir des moteurs du territoire pour être compétitif. Et pour certains, « le partage des savoirs » pourrait être le premier emblème de Lyon !

Le Conseil de développement souhaite voir émerger pour la métropole lyonnaise une **ambition forte autour du savoir, de la transmission et du partage des savoirs, rassemblant l'offre de culture (arts et lettres, sciences humaines, domaines scientifiques et techniques)**. Il plaide pour un renforcement de ses capacités de recherche et d'innovation et la diffusion du savoir dans toute son extension partout dans la ville, **en s'appuyant sur le corps social**.

Cette ambition pourrait mobiliser non seulement le **monde universitaire**, mais aussi le **monde de l'éducation, le monde de la culture** à travers par exemple le rôle du réseau des **bibliothèques et médiathèques de la métropole** ou des **musées** (Confluences, Gadagne, etc.). pour l'accès de toutes les catégories de population à la connaissance et à la culture scientifique ou générale, également **la société civile** au travers notamment des acteurs associatifs, des acteurs économiques, des réseaux territoriaux.

Au-delà de l'université, le Conseil de développement propose donc de **travailler sur « l'offre globale de savoir » et sur la diffusion des savoirs auprès de l'ensemble des citoyens de la métropole :**

- ▶ par la **mise en réseau des lieux de partage de connaissance** ouverts au public (synergies entre bibliothèques, centres documentaires, musées, etc.)
- ▶ par le **rapprochement et le croisement au sein des réseaux d'apprentissage** (bibliothèques / universités / filières professionnelles / primaire / secondaire / supérieur, etc.) et en externe avec les acteurs économiques, sociaux et les territoires,
- ▶ par la **diversification des vecteurs d'information** : les bases de données immatérielles, le wifi dans toute la ville, mais aussi le livre, le cinéma, la photo-composition,
- ▶ par la création d'un **grand événement type Biennale tournée vers le partage du savoir.**

Le conseil de développement est prêt à contribuer à l'approfondissement de ce concept « métropole du savoir »

### 3.2 La culture : renforcer les dynamiques culturelles de la métropole, aux différentes échelles territoriales

Le Conseil de développement regrette la faible part consacrée à la culture dans la vision métropolitaine. Elle n'apparaît ni comme emblème métropolitain, ni comme axe stratégique à part entière.

Il rappelle que **la culture peut fortement contribuer au brassage social et au renforcement du lien social** (exemples : préparation du défilé de la biennale de la danse, rôle des bibliothèques, rôle des friches culturelles). Elle est de plus en plus **un levier de la construction de l'identité des territoires** (et cela aux différentes échelles : quartier, commune, agglomération, espace métropolitain entre Lyon et St Etienne). Elle est de surcroît **une des dimensions incontournables des politiques de développement territorial et de rayonnement** (image internationale, ingrédient devenu majeur de l'attractivité des villes, intérêt croissant de la part des acteurs économiques).

Il rappelle enfin que l'agglomération lyonnaise est considérée comme celle ayant, après Paris, le plus fort potentiel d'activités culturelles, et le sentiment existe qu'il pourrait être mieux valorisé et mis en synergie.

**Les enjeux autour de la culture, pour le rayonnement international de la métropole, et pour le renforcement de la cohésion métropolitaine, ne peuvent se contenter d'un traitement en pointillé et à des perspectives quasiment réduites à l'événementiel.**

Le fait que la métropole profite pleinement de cette richesse culturelle passe pour le Conseil de développement par :

#### *a) Une meilleure prise en compte de l'activité culturelle dans les politiques publiques pour favoriser la création et l'ouverture sur la ville*

Le Conseil de développement plaide pour que la culture soit prise comme un paramètre de construction des politiques urbaines au même titre que d'autres (social, économique, environnemental, etc.).

- ▶ **l'intégration plus systématique d'une gestion des friches dans les politiques immobilières** pourrait ainsi permettre l'utilisation de ces lieux pour la création artistique avant les démolitions,

- ▶ la conception d'espaces publics qui permettent de s'ouvrir aux artistes et de rendre la culture plus accessible au grand public est également citée pour illustrer l'impact que pourrait avoir une prise en compte plus forte des enjeux culturels dans les politiques d'aménagement.

Ces perspectives peuvent ouvrir de nouvelles dynamiques de projets urbains. A titre illustratif, la poursuite de l'aménagement des berges des fleuves à l'échelle de l'agglomération pourrait être l'un de ces supports. A l'échelle métropolitaine, on pourrait imaginer que la requalification économique et urbaine de la Vallée du Gier et de la Vallée de la Chimie intègre fortement des actions en matière de paysage, de patrimoine et d'art contemporain.

**b) Des mesures pour rendre la culture plus accessible à tous : « Lyon, capitale de la démocratie culturelle »**

Le Conseil de développement souhaite réaffirmer le rôle de la culture comme des vecteurs puissants du brassage social et du métissage entre les populations d'origines diverses, entre les territoires de la métropole. Or, pour que la métropole réussisse, il faut que l'identité commune soit appropriée largement et ne soit pas trop lyonno-centrée, réfléchissant aussi à l'appropriation populaire de festivals comme celui du Jazz à Vienne, de la comédie à St Etienne ou bien de musique à Ambronay.

Pour le Conseil de développement, la « démocratie culturelle » est un objectif stratégique à atteindre en complément d'un meilleur accès à la culture. Tout événement culturel est en effet soit le fruit d'une volonté politique qui descend, soit d'une dynamique qui remonte. Le Conseil de développement considère que la « démocratie culturelle » sera atteinte là lorsque la population sera en mesure de porter des projets ce qui est déjà un peu le cas avec le défilé de la biennale de la Danse par exemple.

Cela passe par :

*Pour favoriser l'accès à la culture*

- ▶ des évolutions dans les horaires de spectacles ou le lancement de nouveaux produits culturels, par exemple plus courts, tout au long de la journée, pour permettre à ceux qui ne peuvent se libérer ou se déplacer dans les horaires classiques de bénéficier malgré tout d'une offre culturelle,
- ▶ des évolutions dans l'offre de transports en commun (couverture du réseau et amplitude horaire) pour rendre plus accessibles les lieux culturels de périphérie notamment,
- ▶ des politiques tarifaires incitatives envers certains publics notamment les jeunes, qui permettent d'accéder à différentes pratiques culturelles pour favoriser la diversité culturelle et contribuer à « une approche culturelle diversifiée »,
- ▶ le renforcement des interactions entre le milieu éducatif et les milieux artistiques pour rapprocher la culture des jeunes et de certaines catégories de la population,

*Pour favoriser l'initiative culturelle et artistique*

- ▶ des espaces publics qui permettent à l'art, à la culture et à la fête de s'y installer de manière spontanée,
- ▶ l'engagement de dynamiques de valorisation et d'appropriation collective aussi autour des projets qui émanent du territoire,
- ▶ la valorisation et le soutien des pratiques amateurs très présentes et dynamiques dans la métropole.

*c) Des actions sur la gouvernance culturelle : attentes d'une fonction « d'ensemblier »*

- ▶ Une implication plus forte du Grand Lyon dans le champ culturel par une prise de responsabilités plus larges dans le domaine de la culture notamment dans un rôle d'ensemblier et de coordinateur, favorisant ainsi un véritable maillage du territoire
  - dans un souci d'efficacité des moyens souvent soumis aux concurrences communales qui empêchent certaines mutualisations,
  - pour rendre les acteurs culturels moins fragiles dans ce système,
  - pour assurer une cohérence territoriale à l'échelle de l'agglomération qui paraît évidente et incontournable pour les acteurs présents dans une projection sur l'avenir,
  - mais aussi par rapport à la dimension sociale et territoriale de la culture évoquées ci-après.
- ▶ La réflexion, à plus long terme, sur la mise en place d'une structure de coordination puis de gouvernance culturelle à l'échelle de la métropole, notamment entre Lyon et Saint-Etienne, dont la coopération culturelle est à renforcer à court terme.

*d) Une réflexion sur les moyens alloués à la culture (origine et affectation) : faire bouger les lignes*

- ▶ un rééquilibrage des aides publiques au profit des structures plus modestes, comme cela a été fait dans d'autres villes, tout en privilégiant les projets pluri partenaires dans l'esprit d'un maillage des acteurs de la culture,
- ▶ un accompagnement des structures dans leurs demandes de subvention, en créant par exemple créer un guichet unique inter collectivités,
- ▶ une réflexion sur de nouvelles formes de financement via le mécénat par exemple ou dans le cadre de partenariats public/privé,
- ▶ la mise en place de systèmes de mutualisation de moyens techniques pour les rendre plus accessibles à tous les artistes,
- ▶ la mise en place d'accès à haut débit pour toutes les structures culturelles de l'agglomération,
- ▶ le développement de résidences d'artistes dans des disciplines phares : danse, art contemporain, musiques actuelles, etc.

***Et le sport ?***

***Le sport et les loisirs sportifs : grands oubliés de la vision métropolitaine***

*Dans un autre registre, le sport et les loisirs sportifs constituent aussi un domaine que le Conseil de développement aimerait voir mieux traité dans la Vision métropolitaine regrettant qu'il n'y soit que très peu cité en dehors des références à l'OL.*

*Le domaine du sport et des loisirs sportifs revêt un grand nombre de similitudes avec les problématiques posées pour la culture, que ce soit en matière d'accès aux espaces de pratiques sportives, que ce soit en matière de prise en compte de cette problématique dans les politiques d'aménagement de l'espace ou de réutilisation de friches, ou bien encore en matière d'implication du Grand Lyon pour des actions mieux coordonnées et une meilleure mutualisation des moyens dans le domaine du sport, etc.*

*De même que la culture, le sport et les loisirs sportifs peuvent d'ailleurs être de forts éléments à la fois de rayonnement mais aussi de cohésion sociale et des espaces de création de nouveaux liens sociaux que le Conseil de développement souhaite voir plus mis en avant dans la vision métropolitaine.*

*Constatant que d'importantes mutations se développent dans le monde du sport et des pratiques individuelles et collectives, le Conseil estime que cette thématique devrait être traitée à part entière et qu'un chantier spécifique pourrait être ouvert à ce sujet.*

### 3.3 L'habitat : réagir face à une crise du logement sous évaluée et aux conséquences graves sur le vivre ensemble

Le Conseil de développement alerte le Grand Lyon et les pouvoirs publics (Etat, collectivités territoriales et leurs partenaires), sur la **sous-estimation de la gravité de la crise du logement, à la fois quantitative et qualitative**, qui s'est accélérée au cours des dernières années (au plan local comme au plan national). Elle touche aujourd'hui non seulement les classes les plus pauvres mais aussi une partie des classes moyennes.

Le Conseil de développement tient à signaler avant tout que **le problème du logement ne se limite pas au logement social, c'est aujourd'hui devenu un problème de société majeur et durable que la Vision métropolitaine se doit d'intégrer. Ses conséquences sur les possibilités d'attirer de nouvelles populations et sur le vivre ensemble (frein à la mixité sociale) dans l'agglomération ne sont pas à négliger**, pas moins d'ailleurs que ses conséquences sur l'économie. Car **les difficultés de logement peuvent être un frein au développement économique de la métropole.**

Si la métropole a l'ambition d'être une métropole internationale accueillante, il faut qu'elle **anticipe au mieux cette future demande qui sera diversifiée en matière de formes, de prix et de localisation.** La crise se traduit déjà par des besoins en logement auxquels les programmes de construction à court et moyen termes ne suffiront pas à répondre.

Cette **crise est paradoxale** : on n'a jamais construit autant de logements, sociaux et autres, ni consacré autant de moyens financiers de la collectivité et cela davantage encore que dans la plupart des autres agglomérations françaises. Mais en même temps la demande a augmenté plus vite que l'offre (le nombre de ménages croît plus vite que la population en raison de multiples facteurs sociodémographiques), les coûts fonciers et immobiliers se sont considérablement accrus, les files d'attente de ménages modestes s'allongent. A ce décalage s'ajoute l'aggravation de la précarisation d'une partie plus importante de la population comme le montre tous les observatoires.

*a) Les réflexions du conseil conduisent à proposer d'engager dès maintenant un plan à 10 ans permettant de résorber le retard accumulé:*

- ▶ **revoir à la hausse** les objectifs de construction de logements neufs inscrits dans le PLH, sur l'ensemble de l'agglomération, en relation avec les territoires voisins,
- ▶ prendre les **moyens** de réaliser ces objectifs, moyens financiers mais aussi fonciers, développement des opérations d'aménagement urbain (en zone centrale comme en périurbain), formation de main d'œuvre, etc.
- ▶ engager **une politique foncière ambitieuse à l'échelle de la métropole, avec un outil à ressources propres ayant une capacité d'anticipation**, visant à réguler l'augmentation des prix des terrains, sans évacuer la réflexion sur d'autres outils de régulation possible.

*b) Mais aussi d'agir à court terme par d'autres moyens que la construction pour faciliter l'accès au logement.*

Pour le Conseil de développement, cela passe notamment par :

- ▶ **L'incitation à la mise sur le marché de logements privés (neufs ou anciens) sociaux et très sociaux** par exemple en s'inspirant de l'expérience londonienne. Elle consiste dans la contractualisation entre bailleurs privés et puissance publique fixant les tarifs de location préférentiels pour les personnes en difficulté avec en contre partie des garanties de paiement et de remise en état au départ du locataire,

- ▶ la mise en place d'un **dispositif de « caution collective »**, à l'instar de ce que pratique la Ville de Paris, pour faciliter l'accès au logement privé,
- ▶ l'utilisation plus fréquente du **droit de préemption des collectivités sur les logements**,
- ▶ une **réflexion sur la prise en compte des solutions de logement de crise** que développent nos concitoyens : co-location, sous location, hébergement chez des proches, logement en camping, etc,
- ▶ une réflexion sur **l'utilisation des logements vacants** pour développer des « logements temporaires ».

*c) Le Conseil de développement plaide également pour:*

- ▶ **une attention beaucoup plus forte à la recherche de réponse multiformes adaptées à la diversité des populations ciblées, tant en matière de logement que d'hébergement.**

La crise traduit elle-même le fait que le logement est avant tout abordé de manière indifférenciée alors que les populations touchées sont très diverses (classes populaires, étudiants, réfugiés, classes moyennes, personnes âgées, etc.) et que les besoins sont différents selon ces populations,

- ▶ **le développement d'expérimentations pour l'accueil de tous les publics temporaires.**

Le Conseil de développement souligne ainsi que la vision métropolitaine raisonne en terme de stocks de populations à attirer et à intégrer. Or, **la métropole sera aussi faite de migrants qui n'ont pas forcément vocation à être intégrés** : demandeurs d'asile, étudiants, chercheurs étrangers, artistes, cadres expatriés, itinérants, etc.

L'avènement de la « ville flux » interpelle nos modes d'accueil des populations, en particulier celle des plus démunies. L'agglomération lyonnaise doit ainsi prévoir, pour les personnes atteintes par des parcours de vie difficiles, des « aires de réparation personnelle et sociale » dédiées comme des **hôtels sociaux spécifiques qui restent à construire.**

- ▶ **une amplification des actions d'accompagnement social, tant pour l'hébergement que pour l'insertion par le logement**

La qualité des actions d'accompagnement actuellement mises en œuvre est largement reconnue. Mais l'accroissement des populations précarisées justifie une amplification des interventions et la recherche de solutions diversifiées, dans une démarche concertée impliquant le monde associatif, les opérateurs, et les collectivités intervenant dans le champ du social, notamment le Conseil Général.

- ▶ **la poursuite et l'amplification des politiques de mixité sociale dans les différents territoires de l'agglomération, notamment par une coordination beaucoup plus systématique des politiques de transport, d'urbanisme et d'habitat, et les politiques foncières**

*Très préoccupé par l'ampleur croissante de la crise, le Conseil de développement s'est saisi de la question du logement et remettra prochainement au Grand Lyon une contribution détaillant ses propositions sur le sujet.*



## CHAPITRE 4 : REACTIONS SUR LES SIX AXES OU PLUTÔT LES CINQ AXES ...ET LA CLÉ DE LA RÉUSSITE

Contrairement à la troisième partie sur les emblèmes, cette partie énonce des axes stratégiques et des priorités, mais ne fait pas apparaître des « marches à gravir » en tant que telles. Or, les politiques stratégiques de l'agglomération qui contribuent à sa performance de base ont aussi de nombreux progrès à faire pour que la métropole lyonnaise soit véritablement « compétitive et responsable, creuset d'une nouvelle urbanité ».

Le Conseil de développement s'est ainsi focalisés sur la recherche de « marches à gravir », qui viendraient nourrir et donner un caractère plus concret à la vision métropolitaine.

### **AXE 1 Être une métropole innovante et créative ...dans tous les domaines**

Le Conseil de développement adhère à l'idée que **l'approche de l'innovation et de la créativité doit être élargie à l'ensemble des domaines qui font la richesse de la métropole qu'ils soient économiques, culturels mais aussi sociaux**. Au-delà de ce qu'affiche la vision métropolitaine, fortement tournée vers les pôles de compétitivité ou d'excellence, le Conseil de développement propose de retenir les pistes actions suivantes :

#### **a) Innovation dans le domaine économique**

- ▶ **un ciblage beaucoup fort en direction des PME**, jusqu'alors moins concernées que les grands groupes par les pôles de compétitivité et l'innovation :
  - soutien et valorisation d'un réseau de PME performant, en interaction avec la recherche technique et leurs aspects sciences humaines (éthique, conséquences sur la formation, etc.),
  - amplification des initiatives à destination des PME pour faire davantage ressortir le rôle des PME dans l'innovation, de type « CCI Innov » par exemple,
- ▶ **un renforcement des relations entre l'université et les entreprises** pour augmenter le potentiel scientifique opérationnel. Ceci peut passer par le fait de conforter les centres de transfert de technologie, qui associeraient universitaires et demandeurs, y compris sur les questions sociétales liées aux évolutions technologiques (nanotechnologies, OGM, etc.). De ce point de vue, les membres du Conseil de développement impliqués dans ces enjeux estiment que si de réels efforts ont déjà été entrepris, il y en a encore des marches à gravir, et à faire évoluer les cultures tant du côté des universités (parfois encore réticentes à associer les professionnels aux activités d'enseignement) que du côté des entreprises (faible reconnaissance des doctorats par exemple),
- ▶ une reconnaissance et un encouragement des innovations qui se font aussi dans les **secteurs économiques traditionnels** (industries mécaniques, chimie...),
- ▶ la reconnaissance de l'économie sociale et solidaire comme un pan à part entière du **dynamisme économique de la métropole** et comme secteur support incontournable au développement de l'innovation. Ceci pourrait aller jusqu'à la réalisation d'un plan de développement de l'économie sociale et solidaire mettant en avant la diversité des modes d'entreprendre (entreprises, coopératives, associations, mutuelles) et des modes de fonctionnement alternatifs et solidaires. **Le Conseil de développement pourrait travailler sur ce chantier.**

### *b) Innovation dans le domaine artistique et culturel*

- ▶ le développement des **résidences d'artistes** dans les disciplines phares de la métropole : danse, art contemporain, musique,
- ▶ un travail de rapprochement du savoir et de la culture au travers d'**expériences culturelles innovantes et participatives**.

### *c) Innovation dans le domaine social et de la solidarité*

- ▶ la reconnaissance et l'animation du réseau **d'acteurs de la solidarité internationale** présent dans la métropole, en associant non seulement les grandes ONG mais aussi les associations plus locales d'accueil ou d'échange avec l'étranger pour permettre de faire émerger des projets dans ce domaine,
- ▶ la reconnaissance et le soutien à l'innovation sociale (**micro-crédits, épargne solidaire, etc.**) doit aussi pouvoir trouver sa place dans le chapitre sur l'innovation,
- ▶ la création d'un lieu de réflexion et d'expérimentation sur des espaces d'**activités situées entre le bénévolat et le salariat** en confiant aux équipes de volontaires des tâches non ou mal satisfaites aujourd'hui,
- ▶ des formes renouvelées ou à inventer du **dialogue social territorial**, associant les pouvoirs publics, les employeurs, les syndicats mais aussi les autres acteurs de la métropole (monde de l'éducation notamment). La métropole pourrait être le fer de lance pour impulser de nouveaux thèmes de travail social dans les entreprises, en lien avec le territoire.

## **AXE 2 Être une métropole internationale... ou plutôt une métropole rayonnante et ouverte à l'échelle européenne et internationale**

Le Conseil de développement propose de **modifier le titre de ce chapitre** : « **une métropole rayonnante et ouverte à l'échelle européenne et internationale** » car on ne se décrète pas international mais on est reconnu comme tel par les autres.

### *a) Sur l'accessibilité de la métropole à l'international*

Si le développement de l'aéroport international de Saint Exupéry est aujourd'hui un élément **incontournable pour le rayonnement et l'attractivité de la métropole**, il n'en demeure pas moins **qu'il sera confronté aux grands bouleversements énergétiques mondiaux** à venir. Ceux-ci nécessiteront de réfléchir autrement les échanges avec l'international et à des rééquilibrages entre modes. Le Conseil de développement propose donc d'ajouter d'autres pistes d'actions à côté du développement de l'aéroport :

- ▶ De soutenir de manière forte le **développement du réseau TGV** pour s'inscrire au cœur de l'étoile ferroviaire européenne de demain,
- ▶ De **progresser dans l'organisation de l'évitement du cœur de la métropole par les grands trafics** de transit routiers et ferroviaires qui pénalisent à la fois l'accessibilité de certains secteurs de la métropole ainsi que sa qualité environnementale évoquée par ailleurs,
- ▶ De travailler en parallèle à **améliorer l'accessibilité terminale aux autres pôles de la métropole** par d'autres moyens de transports que la route,

- ▶▶ De travailler en parallèle à un **rééquilibrage des moyens matériels et immatériels de communication** par exemple par la mise à disposition d'espaces de visioconférences accessibles aux entreprises et notamment aux PME, et plus largement par le soutien au développement des techniques de communication numérique,
- ▶▶ De reconnaître l'importance de la **logistique pour la vitalité de la métropole** et de mettre en œuvre une **véritable stratégie logistique alternative à la route** qui permette de développer à la fois les transports fluviaux-maritimes et les transports ferroviaires.

#### *b) Sur la façon de faire parler de la métropole*

Parfois partagés sur les actions proposées dans ce chapitre de la Vision métropolitaine (grand événement, soutien à l'OL, etc.), les membres du Conseil de développement sont toutefois majoritairement d'accord qu'il est **nécessaire d'améliorer la visibilité de la métropole à l'extérieur**. Plutôt que de se positionner sur les actions elles-mêmes, le Conseil retient certains éléments de cahier des charges qui contribueront à ce que la métropole gagne ce pari, notamment :

- ▶▶ Que les stratégies développées croisent ce qui est connu de Lyon à l'extérieur avec l'image que la métropole souhaite projeter pour définir les actions à conduire pour rapprocher ces deux visions,
- ▶▶ Que le Grand Lyon et ses partenaires agissent non seulement en terme d'opportunité mais aussi de façon plus anticipée sur une **politique événementielle globale**. Cela permettrait de donner un fil conducteur à ce qui se passe dans la métropole et de dire qu'il s'y passe toujours quelque chose d'attirant !
- ▶▶ Que les événements imaginés soient rassembleurs et **capables d'avoir une retombée pour la population et l'économie locale**,
- ▶▶ Que les salons internationaux, relativement exclusifs, soient accompagnés de manifestations plus ouvertes dans la métropole qui permettent de **créer l'échange entre spécialistes et population locale**, à l'instar de ce qui est proposé dans la vision métropolitaine sur le Sihra.

#### *c) Sur le tourisme*

Le Conseil de développement considère que de nombreux éléments constitutifs d'une stratégie globale en matière d'**activités touristiques** sont présents dans la vision métropolitaine mais il regrette qu'ils le soient de manière trop dispersée. Il **propose donc que ceux-ci soient réunis en une même partie pour permettre de faire clairement apparaître cet axe d'action**, la diversité des activités tout au long de l'année, la mise en valeur du patrimoine urbain, etc.

En complément de cela, le Conseil attire l'attention sur le fait que la **stratégie touristique fait appel à des synergies fortes entre acteurs du tourisme, de l'hôtellerie, de la restauration, mais aussi d'autres acteurs : de la formation, de l'emploi, du monde économique et culturel, etc. et enfin de la population tout entière de la métropole.**

Pour que la métropole lyonnaise soit une véritable métropole de tourisme, d'affaire et de loisirs, le Conseil suggère les pistes suivantes :

- ▶▶ travailler sur l'**offre hôtelière** pour proposer une gamme plus diversifiée de produits et augmenter les capacités d'accueil,
- ▶▶ **impliquer les habitants des quartiers touristiques**, en proposant par exemple une information par l'office de tourisme des parcours proposés, voire une initiation à ces parcours pour qu'ils soient eux même porteurs d'un « esprit d'accueil »,
- ▶▶ **élargir le périmètre du tourisme urbain** par du balisage et des points d'accès touristiques qui mettent en valeur le paysage urbain de la métropole,

- ▶ introduire le **patrimoine culturel** dans l'offre touristique en lien avec le Musée des Confluences mais aussi la bibliothèque et les autres acteurs culturels,
- ▶ **développer l'innovation en matière de produits touristiques** en développant notamment le tourisme « nature » et de plein air. Proposer en parallèle des visites urbaines, des visites plus sportives ou plus rurales pour faire découvrir la diversité de la métropole (descente de la Saône en Kayak, circuits découverte à Vélo ou à pied, visites des exploitations agricoles, etc.).

Par ailleurs, le Conseil de développement propose que soit plus clairement affichées les cibles touristiques auxquelles on s'adresse pour améliorer l'adéquation entre l'offre et la demande. Il **lui semble notamment que la cible du tourisme des « jeunes » n'est pas suffisamment exploitée. Il propose que des travaux soient menés pour rendre la métropole plus attractive pour les jeunes touristes en développant pour eux une offre spécifique.**

#### *d) Sur la qualité architecturale*

- ▶ A côté de la valorisation des grandes signatures de l'architecture, le Conseil de développement suggère **que le texte de la vision métropolitaine évoque également la qualité du patrimoine urbain et paysager** qui est une des reconnaissances de Lyon et qui est aussi facteur d'attractivité. Le classement au **patrimoine UNESCO** ou la **valorisation du patrimoine industriel** pourrait être plus qu'aujourd'hui des points d'appui forts à la création contemporaine.

#### *e) Sur les relations internationales de la métropole*

Le Conseil de développement soutient fortement la **volonté de positionnement de la métropole sur la scène internationale**, non seulement d'un point de vue économique mais surtout d'un point de vue politique.

- ▶ Au-delà de l'organisation de forums ou des fonds de solidarité, le Conseil de développement souhaite que se développent des **échanges entre acteurs de la solidarité internationale de la métropole, non seulement les ONG mais aussi les structures plus petites ou bien encore les entreprises et les pôles d'enseignement supérieur et de recherche** qui ont des liens avec les pays cibles, le Conseil de développement se reconnaît comme **un des acteurs possible de cette mise en relation.**
- ▶ le Conseil de développement propose également d'**amplifier la « fibre internationale » populaire** en mettant l'accent sur la valorisation des actions de solidarité internationale conduites par les nombreux acteurs de l'agglomération (cf. Village de la solidarité, parade des consulats, fêtes de quartier « voisins d'ailleurs », à amplifier par exemple).

### AXE 3 Être une métropole accueillante et solidaire... *la métropole métissée*

Pour le Conseil de développement, ce chapitre traite de sujets étroitement liés à ceux de la partie sur l'urbanité. Aussi, il propose de réfléchir dans le document final à un découpage qui pourrait être :

- ▶ de conserver dans cette partie ce qui renvoie aux questions de solidarité mais aussi de diversité, de métissage social, ethnique, culturel ou de relations intergénérationnelles, **proposant ainsi le concept de métropole métissée dans une acception large,**
- ▶ de renvoyer la question de l'organisation multipolaire au chapitre sur l'urbanité,
- ▶ **le Conseil de développement réitère également son appel à ce que la question du logement soit traitée de façon explicite et à part entière.** La métropole ne pourra se développer que si toutes les couches de la société peuvent y vivre et y habiter. C'est aujourd'hui **devenu un défi majeur qui sera difficile à relever (cf. partie précédente).**

#### a) *Sur la métropole métissée*

Le Conseil de développement considère que **la question du métissage, sous toutes ses formes, est insuffisamment abordée dans la vision métropolitaine.** Et si l'on souhaite éviter le communautarisme, il faut travailler au niveau des nœuds de la construction identitaire et du rôle de l'espace public pour générer du lien social.

**Le concept de « métissage » va plus loin que celui de mixité sociale,** dont la définition est souvent limitée à la recherche, dans un même territoire, du mélange équilibré entre les divers types de logements, sociaux et non sociaux. C'est l'acceptation de la différence de l'autre, c'est la reconnaissance que la **diversité sociale** est en soi une richesse, porteuse de création collective, qu'elle est un des fondements du « **vivre ensemble** ». C'est chercher à promouvoir un modèle de société qui s'oppose aux tendances souvent dénoncées au « séparatisme social » et au « repli communautariste ». C'est, dans une société contemporaine marquée par la montée de l'individualisme, construire des repères pour des valeurs collectives auxquelles beaucoup cependant aspirent, comme l'ont montré les débats du « Forum jeunes » (voir annexe).

**Le conseil de développement souhaite prolonger cette réflexion dans le cadre du groupe de travail « Vivre ensemble »,** mais il insiste doré et déjà sur la nécessité d'une déclinaison large de la diversité sociale :

- Entre hommes et femmes, le Conseil de développement insiste sur le fait que **la question de genre** et de l'égalité homme-femme est toujours une question d'actualité dans la recherche du bien vivre ensemble,
- entre tranches d'âges, jeunes, personnes âgées, favoriser les relations **intergénérationnelles** (voir ci-après)
- entre **catégories sociales**, riches et pauvres, entre personnes exclues ou handicapées, et personnes bien intégrées
- entre personnes **d'origines ethniques différentes** dans une société multiculturelle...

Les réponses à apporter seront certainement très diversifiées, tant au niveau de l'urbanisme (lutter contre la spécialisation sociale des quartiers, la « gentrification », travailler sur l'espace public, sur le rôle des équipements culturels, scolaires, sportifs ou de loisirs pour favoriser le brassage social...), que de l'organisation et des activités urbaines de la vie sociale ou associative. Certaines de ces pistes sont reprises dans l'axe 5 « métropole d'urbanité »

### *b) Sur la solidarité*

Pour ce qui est de la partie sur la **solidarité**, le Conseil de développement propose d'engager les actions suivantes :

- ▶ réaliser un véritable **diagnostic sur les services de toute l'économie sociale** (accueil, aide à la personne, etc.)
- ▶ accorder aux **activités d'aide à la personne un réel statut**, une reconnaissance,
- ▶ réfléchir aux moyens de **s'appuyer sur les nouvelles structures de service civil** proposé à la jeunesse pour développer les actions de solidarité envers les publics fragilisés ou exclus,
- ▶ Imaginer **des actions pédagogiques susceptibles de sensibiliser les plus jeunes** aux échanges culturels et inter-générationnels à l'instar de ce qui se fait sur le développement durable,
- ▶ Procéder à un **rééquilibrage des équipements publics dans la métropole** pour permettre d'avoir une égale possibilité d'accès aux services et à l'offre culturelle et de loisir quelque soit son secteur d'habitation.

### *c) Sur le vieillissement*

Le Conseil de développement propose également **d'accorder un paragraphe à la question du vieillissement** dans le chapitre sur la solidarité. Car, même s'il n'est pas vendeur, ce sujet s'inscrit pleinement dans notre capacité à relever le défi de vivre ensemble. Le Conseil de développement propose ainsi de réfléchir aux actions à mener pour **favoriser les liens intergénérationnels**. Cela pourrait notamment passer par :

- ▶ une réflexion sur les **services à la personne**, qui déborde d'ailleurs le cas des personnes âgées,
- ▶ une projection nouvelle sur l'**organisation de l'espace urbain** pour éviter l'exclusion des plus âgés aux périphéries des villes ou dans des lieux reclus, et favoriser une mixité générationnelle des quartiers et des batiments,
- ▶ un travail en lien avec les réseaux associatifs pour  **rapprocher les différentes générations** et favoriser les échanges d'expériences et de savoirs des plus âgés vers les plus jeunes et vice versa.

### *d) Sur l'emploi*

Le Conseil de développement propose **d'afficher plus clairement l'importance des questions d'emploi** qui figure dans le chapitre sur la solidarité mais également dans la partie urbanité. Il propose de regrouper l'ensemble du texte concernant l'emploi dans la partie sur la métropole solidaire.

Parmi les questions identifiées, **outre celles qu'évoque déjà la vision métropolitaine**, se pose celle de l'évolution des filières et des métiers de la métropole sur laquelle le Conseil de développement propose de travailler les pistes suivantes :

- ▶ valoriser les filières professionnelles en déshérence, et qui ont besoin de main d'œuvre. Cela passe par **une plus large ouverture de l'école sur l'entreprise et les dynamiques économiques du territoire**, et aussi par un nouveau regard de la société sur ces métiers, véhiculé notamment par les médias.
- ▶ développer au niveau du territoire **une plateforme d'échange** entre les différents acteurs concernés (éducation, syndicats et employeurs) et les collectivités pour mieux appréhender l'évolution des métiers dans les années à venir et de la main d'œuvre disponible, **le Conseil de développement pourrait participer à l'organisation de ces rencontres en lien notamment avec les Contrats territoriaux emplois formations mis en place par la Région.**

Par ailleurs, le Conseil de développement soulève **l'importance de la question des transports en commun en matière d'accès à l'emploi**. Travailler sur l'offre de transports en commun pour permettre l'accessibilité physique quotidienne aux zones d'emplois périphériques, notamment, suppose :

- ▶ de rendre prioritaire **le développement de la desserte en transports en commun des les zones d'activité périphériques** (itinéraires, fréquence, amplitudes horaires),
- ▶ de **travailler sur l'inter modalité** notamment avec le réseau TER,
- ▶ de travailler au **développement des dispositifs incitatifs** tels que les plans de déplacements d'entreprises et poursuivre activement la mise en place de PDE inter-entreprises qui sont souvent mieux adaptés aux zones d'activités périphériques.

#### *e) Sur la culture et le sport*

Enfin, le Conseil de développement suggère d'insister dans ce chapitre sur le rôle que peuvent jouer **la culture mais aussi le sport pour construire la métropole métissée**, car ils constituent l'un des facteurs clés du vivre ensemble :

- ▶ En intégrant la **préoccupation de mixité, de solidarité et d'ouverture** dans l'organisation des manifestations sportives et culturelles, à l'instar du défilé de la biennale,
- ▶ En imaginant **des lieux de pratiques culturelles ou sportives ouverts à tous**,
- ▶ En **valorisant les événements culturels et sportifs organisés dans toute la métropole** et en particulier dans les quartiers qui bénéficient d'un image moins favorable pour permettre d'inverser ces perceptions,
- ▶ En développant des **initiations à la culture et au sport** pour les plus jeunes mais aussi pour les publics défavorisés en lien avec l'éducation nationale et les nombreuses associations de l'agglomération qui agissent pour cela.

### **AXE 4 Être une métropole durable, qui fait de l'environnement un moteur ... en balayant plus largement le champ du développement durable**

Le Conseil de développement **adhère fortement au projet mis en avant par le titre de cet axe, qui figure également dans le PADD du SCOT et la DTA.**

Il regrette toutefois que le contenu du chapitre soit très en retrait par rapport à ce que ce titre peut laisser présager. **Il plaide notamment pour que le développement durable ne soit pas ramené qu'aux questions d'environnement alors que la question de la durabilité s'applique aussi fortement aux autres champs et pourrait donc apparaître de manière transversale comme une clé de lecture du document.**

Le Conseil de développement souhaite mettre l'accent sur quatre sujets : celui des déplacements, celui de l'urbanisme comme levier du développement durable, celui d'un pôle d'excellence en environnement et enfin celui de l'éducation à l'éco citoyenneté.

a) *Le Conseil de développement est favorable à de nouvelles avancées dans le rééquilibrage modal et notamment aux restrictions de circulation automobile dans les centres villes évoquées par la Vision métropolitaine.*

Cela passe notamment par :

- ▶ la poursuite du développement des aménagements en faveur des modes doux et des modes de déplacements alternatifs à la voiture particulière,
- ▶ la réflexion sur les mesures incitatives permettant le report modal :
  - amélioration de l'offre de transports en commun notamment au niveau des **liaisons de périphérie à périphérie** et au niveau des **amplitudes horaires**,
  - **réflexion globale sur les coût du déplacement** qui pourraient inclure à la fois les questions de tarification des transports en commun (le conseil de développement propose de réfléchir à la fidélisation des utilisateurs de transports en commun par des systèmes de tarifs dégressifs en fonction de l'usage) mais aussi de mesures financières sur l'usage de la voiture (péage urbain, les droits à polluer, etc.),
  - **réalisation des infrastructures nécessaires au déclassement de l'autoroute au cœur de la métropole.**

Le Conseil de développement souhaite également **prendre position en faveur du développement du fret ferroviaire et tout autre mode de transport de marchandises alternatifs aux camions**. Pour cela, il lui semble nécessaire de développer les infrastructures adaptées :

- ▶ par le **bouclage du contournement fret de l'agglomération**,
- ▶ par la **construction d'un vrai chantier de transport combiné et un chantier d'autoroute ferroviaire** en région lyonnaise, pour que le report modal puisse être opéré.

b) *Le Conseil de développement propose que le chapitre sur le développement durable fasse plus référence au levier de l'urbanisme*, pour que l'organisation de l'espace aux différentes échelles, favorise les comportements durables dans tous les domaines :

- ▶ la systématisation, dans toutes les opérations d'ensemble (ZAC, lotissements, requalifications..) d'une approche amont de programmation urbaine et d'aménagement de l'espace (formes urbaines, agencement des constructions, inscription des infrastructures, aménagement de l'espace public..) qui favorise **les performances énergétiques** (quartiers à énergie positive..), **les exigences environnementales** (cycle de l'eau, déchets, bruit et pollution..), la qualité des paysages, la qualité de desserte par transports en commun et modes alternatifs, la proximité des équipements, emplois et services, la diversité sociale et urbaine, le lien avec les territoires voisins, etc...
- ▶ la **fixation d'objectifs plus ambitieux en matière de développement durable dans les grands projets urbains les plus « emblématiques »** tels que la phase 2 de Confluence, le Carré de Soie, ou autres, à l'image de la pointe de l'évolution constatée en Europe du Nord,
- ▶ une réflexion particulière sur **l'optimisation des densités** dans une perspective de développement durable, notamment dans les gammes intermédiaires en périurbain, leur acceptabilité sociale, la compatibilité entre densité, présence du végétal, qualité et diversité urbaine...
- ▶ **Un renforcement des incitations auprès des constructeurs, particuliers, copropriétés** sur ce qui concerne les économies d'énergie (bâtiments à énergie passive, développement du solaire...), et les démarches HQE, y compris en dehors des opérations publiques

- ▶ Le renforcement des exigences évoquées précédemment à l'échelle des PLU
- ▶ **la mise en œuvre du schéma de développement multipolaire affiché dans le SCOT** s'appuyant sur le réseau de transport en commun pour développer la ville, ce qui est présent dans la vision métropolitaine mais sur quoi le Conseil souhaite marquer particulièrement son adhésion.

Dans le cadre du chantier d'actualisation de l'agenda 21, le Conseil de développement souhaite approfondir ces propositions en relation avec les acteurs concernés.

c) *Le Conseil de développement souhaite affirmer plus fortement que dans le document qui lui a été transmis l'ambition de renforcer, dans la métropole, le pôle d'excellence environnemental*, pour qu'il mobilise l'université et la recherche, les grandes écoles d'ingénieurs et les entreprises, autour de tous les domaines environnementaux sur lesquels Lyon a une valeur ajoutée particulière. Cela peut passer par :

- ▶ **la constitution d'un pôle de compétitivité en matière d'environnement (et non pas seulement chimie-environnement)**. Ce pôle, pour fonctionner, devrait pouvoir s'appuyer sur des projets environnementaux pointus, par le biais d'appels à projet, pour mettre en œuvre localement les innovations (cf. Lyon, métropole d'expérimentation),
- ▶ la reconnaissance du pôle d'excellence environnement comme un emblème de Lyon,
- ▶ **la mise en place et l'animation d'un Réseau Thématique de Recherche Avancée à Lyon** sur les questions environnementales, à l'instar de ceux qui existent dans le domaine de la santé.

d) Enfin, dans le document, la question de *l'éco-citoyenneté* est ramenée à l'éducation à l'environnement. Le Conseil salue les efforts engagés notamment au travers du plan d'éducation au développement durable qui s'adresse aux populations les plus jeunes. Il considère cependant que **d'autres moyens peuvent être développés pour contribuer à la sensibilisation et à l'appropriation de cette éco-citoyenneté par l'ensemble de la population de la métropole**. Cela peut passer par :

- ▶ **la communication sur l'espace public** de l'état de la qualité de l'air dans la ville, les émissions de CO2 et leurs évolutions, le bruit, etc.
- ▶ **le développement de la « Maison de l'environnement »** pour en faire un lieu à vocation pédagogique, de conseil et de mise en réseau sur les sujets d'écocitoyenneté, d'architecture durable, etc.,
- ▶ la mise en place de **dispositifs d'éducation au tri plus ambitieux**,
- ▶ **la réalisation de documents pédagogiques d'incitation et d'engagement** à l'éco-citoyenneté coproduit par les acteurs de l'agglomération. A ce sujet, **le Conseil de développement se propose de rédiger une charte de l'éco-citoyen de la métropole lyonnaise en lien avec un ensemble des acteurs impliqués... et nous le sommes tous !**

## **AXE 5 Être une métropole d'urbanité... par une forme de la ville qui prenne en compte les aspirations individuelles et collectives**

Le Conseil tient à saluer l'effort qui a été fait pour mettre en relation les questions d'aménagement urbain et de vivre ensemble qu'il considère pour sa part étroitement liées. Même si ce chapitre suscite plusieurs réactions, **le Conseil adhère fortement à ce concept d'urbanité qui met en relation la qualité de l'espace urbain avec les acteurs de la ville, et les nouvelles attentes de la société contemporaine.**

### ***a) Une vision idyllique du collectif dans une société à tendance individualiste ?***

Le Conseil de développement attire tout d'abord l'attention sur le fait que la façon dont le texte évoque les « tribus » comporte une ambiguïté. Certains le lisent comme la promotion d'un modèle communautariste ce qu'ils refusent de cautionner.

Pour le Conseil, le texte ne fait pas suffisamment référence aux individus portant essentiellement son propos au niveau des groupes entre eux : **pourtant même si ces groupes existent ce sont bien les individus qui doivent apprendre à vivre ensemble.**

Le Conseil de développement souhaite exprimer **le décalage qu'il ressent entre un discours « classique » sur la ville de mixité, d'échange, d'action collective, et la réalité qui montre plutôt un repli sur soi, un individualisme majoritaire et une mixité en recul.**

Il paraît nécessaire au Conseil de développement de prendre en compte ces évolutions sans vouloir forcément revenir en arrière vers un modèle collectif qui ne correspond effectivement plus aux modes de vie et aux attentes des individus. Cependant cela ne lui semble pas incompatible avec la notion de vivre ensemble. Le sport est un domaine d'application intéressant de cette évolution des pratiques. **La nouvelle urbanité réside sans doute en partie dans la capacité de la métropole à intégrer ces évolutions pour recréer du collectif à partir de ces comportements et de ces pratiques plus individuelles.**

Le concept de « métropole métissée », que nous avons proposé dans l'axe 2 de ce chapitre, devrait être approfondi en tenant compte de cette préoccupation

Le conseil de développement propose donc :

- ▶ de réfléchir à la façon de **prendre en compte l'individualisation des comportements pour bâtir de nouvelle forme de vivre ensemble et d'agir ensemble.**
- ▶ de **travailler sur les conséquences de cette nouvelle urbanité sur l'aménagement, la forme de la ville, voire la conception des espaces publics et privés.**

### ***b) Urbanisme et urbanité***

#### ***Quelle forme de ville ?***

Les membres du Conseil regrettent une vision trop « lyonno-centrée » de la ville. En effet, **la notion de « ville » ou d'urbain n'est pas la même à Lyon que dans une commune périphérique.** Le Conseil de développement propose que le document évoque les questions de forme de la ville en terme d'architecture, de composition urbaine, de densité, de place laissée à la nature, etc. de manière plus formalisée pour **donner à l'urbanité une vraie dimension métropolitaine.**

Pour aller dans ce sens le Conseil de développement propose de :

- ▶ Être plus clair sur **les formes de villes favorisant l'urbanité**, intégrant notamment la conception des espaces publics, les lieux d'activités culturelles, éducatives, les lieux de pratiques sportives ou de loisirs, le fonctionnement des transports et des modes doux, les préoccupations de sécurité dans l'espace urbain, la conception des lieux de centralité (y compris en périphérie)...
- ▶ Inventer des formes de villes qui concilient **habitat individualisé, densité et espaces verts**,
- ▶ **Travailler sur les zones d'activités industrielles** pour en faire aussi des espaces de ville en recréant ce qui fait la ville : adresses, paysages, espaces communs avec des services, etc. et sur les zones commerciales,
- ▶ **Intégrer les préoccupations d'intergénérationnelles** dans la réflexion sur les espaces publics et l'architecture (logements adaptés aux différents âges de la vie pour accompagner le parcours résidentiel),
- ▶ Répondre au besoin de sécurité par **d'autres moyens que la fermeture des espaces** au travers de mesures d'urbanisme et d'architecture notamment,
- ▶ Proposer **un véritable lieu d'exposition et de débat sur la ville**, cohérent avec l'ambition métropolitaine, qui fédère les principaux centres ressources en matière d'urbanisme et puisse les ouvrir à la population.

### *Le patrimoine urbain*

Certains membres pointent le fait que le document évoque peu le patrimoine urbain. Il s'agit pour eux non seulement du patrimoine architectural mais aussi du patrimoine intellectuel, économique et industriel qui a façonné certains quartiers centraux et certaines villes périphériques. Aussi, outre les pistes déjà proposées dans le volet tourisme, le Conseil de développement propose de

- ▶ promouvoir le patrimoine industriel en tant qu'élément de constitution urbaine, et des projets urbains actuels et futurs.

### *La ville verte*

De l'avis de tous la présence de nature contribue au plaisir de vivre en ville. Sur la question des espaces verts, au-delà des grands parcs, le Conseil de développement propose d'être plus attentifs aux petits espaces de proximité, qui peuvent être des lieux de respiration mais aussi des lieux de rencontres au cœur de la ville dense. Cela passe par :

- ▶ le développement d'**espaces verts de proximité** ouverts à tous lorsque cela est possible,
- ▶ une réflexion sur la façon de **rendre accessibles les grands espaces verts privés du centre ville** notamment.

### *La multipolarité*

Le Conseil de développement réitère son **adhésion au choix d'une organisation multipolaire de la métropole**. A cet égard, il lui semble qu'il serait nécessaire que la vision métropolitaine précise de quels types de pôles elle fait référence, pôles à composante principalement économique ou pôles urbains, caractérisés par leur accessibilité, leur mixité de fonctions, la présence de logements et d'équipements publics, etc.

Il rappelle la position qu'il avait exprimée sur le sujet dans le cadre de sa contribution sur le PADD du Schéma de cohérence territoriale à savoir que cette orientation est très forte et très ambitieuse.

Bien sûr, les propositions faites par le PADD montrent bien que cette multipolarité relève inéluctablement de l'échelle de l'InterScot ou de la Région Urbaine qui en est proche et que c'est donc à cette échelle qu'elle doit être affichée et décidée.

Pour le Conseil de développement, la réussite de cette ambition passe notamment par :

- ▶ L'examen de **tous les grands projets que développe l'agglomération sur leur capacité à contribuer au renforcement de la multipolarité visée,**
- ▶ Le **développement des transports en commun** pour mailler les pôles entre eux,
- ▶ La mise en place d'une **stratégie foncière** qui permette de développer habitat et activités à proximité des pôles de transports, notamment des gares, à des coûts qui favorisent une urbanisation plus rassemblée, au détriment de l'étalement urbain et du mitage, et une mixité sociale et urbaine,
- ▶ La **territorialisation des marches à gravir** sur chacun des pôles identifiés (économiques ou urbains) pour prendre en compte la spécificité des défis auxquels ils ont à répondre (qui diffèrent entre la Vallée de la Chimie, celle du Gier, le Carré de Soie ou l'Isle D'Abeau).

### *c) Le plaisir de vivre en ville*

#### *L'importance de la vie de quartier*

Le Conseil de développement considère que, même si la mobilité a fortement agrandi le territoire des relations sociales pour beaucoup d'habitants de la métropole, **la vie de quartier reste une échelle importante de la vie sociale et est un élément essentiel de l'urbanité.** Il appelle en ce sens à l'affichage du soutien à cette mixité. Cela passe notamment par :

- ▶ le développement de la **mixité des activités** marquée par la présence de services, de commerces, de marchés mais aussi par l'offre de lieux culturels et de loisirs, (cf. ville multipolaire)
- ▶ le **soutien des réseaux associatifs locaux et des conseils de quartiers,**
- ▶ la **mise à disposition d'espaces** (intérieurs et extérieurs) de repos, de rencontres, de pratiques sportives ou culturelles, individuels ou collectifs,
- ▶ le maintien, et le développement **des services de qualité** pour l'ensemble des populations (petite enfance, actifs, familles, personnes âgées, etc.) mais aussi pour les entreprises,
- ▶ la préoccupation d'une offre de loisirs, de logement, de transport, etc. accessible aux classes moyennes au moins et aux plus démunis au mieux **pour permettre à chacun d'accéder à cette vie de quartier.**

#### *Relations entre les différents quartiers et territoires de la métropole*

La ville ne doit pas s'arrêter aux limites du quartier, le Conseil de développement propose donc de **promouvoir les actions qui viseraient à faciliter l'échange entre les territoires de la ville.**

- ▶ promouvoir les événements culturels, sportifs ou ludiques qui sont organisés sur l'ensemble du territoire métropolitain ;
- ▶ faciliter les échanges entre les quartiers entre les structures associatives par exemple.

### *d) L'envie d'agir ensemble*

#### *La vie associative*

La vie associative comprend à la fois les associations de quartiers et les structures associatives locales. Les membres considèrent la vie associative comme élément de citoyenneté qui doit être affiché dans la vision métropolitaine. Elles mériteraient selon eux d'être citées comme éléments d'urbanité car **la vitalité de la vie associative est un critère pertinent du plaisir de vivre ensemble et de l'envie d'agir ensemble.**

Pour favoriser son dynamisme, le Conseil de développement propose notamment :

- ▶ de dresser la carte des sièges sociaux d'association pour mesurer le dynamisme associatif de la métropole et pouvoir le communiquer,
- ▶ de réfléchir aux moyens de reconnaître le temps de bénévoles pour permettre aux personnes en activité et aux jeunes de pouvoir s'impliquer conférant ainsi aux associations un rôle intéressant pour le développement des relations intergénérationnelles,
- ▶ de faciliter la mise à disposition de structures d'accueil pour les pratiques associatives et sportives en travaillant notamment sur la mutualisation d'espaces et de structures.

### *Promouvoir la participation citoyenne*

Le Conseil considère que **l'envie d'agir ensemble se traduit aussi par le développement de la vie citoyenne et de la participation des citoyens à la vie de la métropole**. Il est donc nécessaire de promouvoir les espaces de participation et de les rendre plus visibles.

- ▶ l'organisation d'**assises annuelles de la participation** qui pourraient être organisées en lien avec le Conseil de développement et viseraient à réunir en un même lieu l'ensemble des instances de participation de la métropole pourrait être le moyen de valoriser cette vie citoyenne et de la susciter.

## **AXE 6 Aller plus loin dans l'organisation des alliances politiques au sein de la métropole...la clé de la réussite**

Le Conseil de développement **a fortement apprécié ce chapitre** qui propose de manière assez poussée différentes voies pour avancer dans le domaine de la gouvernance. Il considère toutefois que **la gouvernance métropolitaine n'est pas un axe stratégique au même titre que ceux commentés précédemment** mais qu'il s'agit bien de la clé de la réussite de l'ambition métropolitaine. Il propose donc de lui donner un statut un peu différent dans le document final.

Tous les scénarios - y compris le scénario 0 - ont rencontré des prises de position positives, mais c'est le scénario 1 qui s'est dégagé le plus nettement.

Les membres du Conseil ont beaucoup insisté sur :

- ▶ la nécessité d'aller vers **une simplification du système** (éviter d'aggraver l'empilement des strates institutionnels, déjà très complexe) et sur la nécessité pour le citoyen de s'y retrouver,
- ▶ le besoin de développer la **coopération entre les différents niveaux de collectivités publiques** pour favoriser la cohérence des politiques territoriales,
- ▶ la nécessité que cette gouvernance associe d'une façon ou d'une autre, **les acteurs du territoire**, en particulier économiques, et **les citoyens** (besoin d'instances participatives ou consultatives),
- ▶ la préoccupation notamment de ne pas oublier le **rôle joué par l'Etat** comme acteur du territoire dans la métropole, à la fois garant de l'intérêt général, de la solidarité et des enjeux de long terme, et partenaire actif de certaines politiques publiques,
- ▶ la préoccupation de faire avancer la gouvernance par projets, **de manière pragmatique et opérationnelle**.

Le Conseil de développement a examiné chacun des scénarios.

▶▶ **Pour une simplification réaliste du système: le scénario 1**

Certains membres du Conseil se sont exprimés pour le scénario 1, qui offre un cadre de coopération entre les différentes scènes institutionnelles de la métropole.

**Ses atouts** : faisabilité à court terme, pas de bouleversement radical du système et faible coût en ingénierie.

**Sa limite** : ambition faible et sans doute insuffisante à long terme par rapport à l'ambition métropolitaine affichée.

▶▶ **Pour une organisation plus politique du système actuel : le scénario 2**

Certains membres du Conseil se sont exprimés pour le scénario 2, qui par rapport au scénario 1, offre des avancées sur la légitimation politique de la région métropolitaine.

**Ses atouts** : obtenir une véritable capacité à agir à l'échelle métropolitaine.

**Sa limite** : risque de « l'arrangement entre soi », nécessité d'instances participatives à la même échelle, alourdissement institutionnel par la création d'une nouvelle échelle.

▶▶ **Pour un renforcement significatif de la capacité à décider et à agir : le scénario 3**

Certains membres du Conseil ont mis en avant le scénario 3, qui a le mérite d'offrir à l'échelle métropolitaine une organisation politique claire, simple et démocratique. Il faudrait en plus envisager de supprimer une strate intermédiaire : le département ? La commune au profit de l'intercommunalité ?

**Ses atouts** : légitimité politique de la coopération métropolitaine, avec la possibilité de rendus comptes plus importante et définition des compétences de chacun sur la base de la subsidiarité.

**Sa limite** : nécessiterait un grand bouleversement institutionnel difficile à imaginer à court et moyen terme.

## CHAPITRE 5 : LES EMBLÈMES

### 5.1 Remarques générales sur les emblèmes

Les quatre voies de différenciation retenues dans la vision métropolitaine (santé - gastronomie - mode, design, culture - fleuves) ont suscité de **nombreux questionnements** : Sur quels critères ont été retenus ces emblèmes ? Doit-on « faire des choix » pour affirmer la place de la métropole lyonnaise ? N'est-ce pas, au contraire, la posture « généraliste » de Lyon qui a jusqu'alors fait sa force ?

**Cette question des choix et des voies de différenciation est au cœur des débats** sur les emblèmes de la métropole lyonnaise. Certains membres regrettent qu'il faille « faire des choix » et renoncer à mettre en avant d'autres secteurs dynamiques de Lyon. D'autres pensent qu'au contraire, il faut mettre en avant certains secteurs symbolisant la singularité et l'excellence de la métropole.

Concernant les quatre emblèmes retenus, l'ensemble des membres reconnaît que la métropole lyonnaise possède de nombreux atouts sur chacun d'eux (avec un bémol sur mode/design). Ils regrettent cependant que ces atouts ne soient pas assez mis en avant et qu'ils ne soient pas assez communiqués. La métropole lyonnaise doit « apprendre à se vendre » et doit mettre en avant sa richesse et son dynamisme.

**Cependant, si chaque emblème réunit de nombreuses qualités, ils n'ont pas tous été accueillis de la même façon par les membres du Conseil.**

L'emblème **santé** est le seul qui recueille un assentiment général.

Si la **gastronomie** permet une certaine visibilité de la métropole à l'international, cet « emblème » semble toutefois moins tourné vers l'avenir que les autres.

Les « **fleuves** » font quant à eux partie intégrante du patrimoine lyonnais. **Cet « emblème » ne rentre pas dans la même typologie que les autres** qui semblent plutôt être des logiques de filières, impliquant formations, emplois, alliances et stratégie de rayonnement.

Les membres s'interrogent beaucoup sur « l'emblème » **mode, design, culture**. Ils ne reconnaissent ni la mode ni le design comme un emblème de la métropole. Le débat sur le fait de prendre la culture comme emblème ou de n'en prendre qu'un aspect - qui serait alors plutôt la danse - n'a pas été tranché.

Les discussions au sein du groupe « Lyon 2020 » ont fait également ressortir d'autres emblèmes possibles, comme la chimie ou l'environnement par exemple.

Au-delà de ces pistes, le Conseil de développement appelle à **dépasser la fragmentation thématique** des emblèmes pour affirmer la spécificité de la métropole sur des voies de différenciation plus transversales telles que « Lyon, ville des échanges de savoir » ou encore « Lyon, ville d'humanisme ».

Comme cela a déjà été indiqué précédemment, le Conseil voit **une véritable force spécifique à l'agglomération dans la capacité de la créer les synergies entre les différents domaines et de développer ces passerelles et ces transversalités.**

## 5.2 L'emblème « Santé »

Pour le Conseil de Développement, l'emblème santé constitue une véritable voie de différenciation pour la métropole lyonnaise s'il est bien pris **comme concept global, dans son interaction avec l'université, la recherche, les patients, la population de la métropole, les acteurs publics** et non pas seulement au travers des biotechnologies. **L'emblème de la Santé doit être celui du « bien vivre »** associant des notions de bien être, d'humanisme et de sciences, au service de la population.

En plus des signes distinctifs cités dans le document sur les voies de différenciation, les membres du Conseil qui occupent des fonctions dans le domaine médical mettent en évidence le fait que **Lyon est la seule métropole française en dehors de Paris où l'on soigne toutes les pathologies.**

Pour les membres, la force de la métropole et sa spécificité dans le domaine de la santé réside en effet notamment dans le fait qu'elle possède des filières d'excellence en matière de technologies, de recherche, etc. mais aussi en matière d'équipements et d'équipes médicales dans de nombreux domaines qu'il est néanmoins nécessaire de rapprocher et de fédérer.

### ►► Affirmer la place de l'Université et de la formation

La Vision métropolitaine présente un schéma des liens à construire sur lequel **l'université et les filières de formation sont absentes.** Elles constituent pourtant des acteurs importants pour construire la métropole de la Santé. Il s'agit non seulement des formations aux professions de santé mais aussi aux professions scientifiques et technologiques qui permettent de développer les filières de production des équipements de santé ou des bio et nano technologies.

### ►► Les alliances stratégiques internationales complexes

Le Conseil s'interroge sur le triangle des territoires d'alliance mis en avant dans la Vision métropolitaine et qui ne met en avant que Genève et de Grenoble. En effet, il lui semble que dans le domaine de la santé, une fois sorti de l'échelle métropolitaine, **les réseaux sont multiples et s'appuient sur de nombreux pôles.** La raison de l'affichage de Genève semble être la présence de l'OMS. Or les membres s'interrogent sur l'apport que cela représente pour la métropole. Ils doutent des retombées possibles de notoriété ou dans le développement de l'excellence médicale pour la métropole. Car il y a assez peu d'interactions entre l'OMS et les médecins lyonnais, ni organisation de colloques ou de séminaires qui pourraient agir sur la visibilité de la métropole dans les réseaux internationaux. Le Conseil préconise par ailleurs que les trois villes inscrites dans le réseau OMS sur l'agglomération (Lyon Villeurbanne et Bron) soient questionnées pour savoir quelles relations elles entretiennent avec Genève et les plus values que cela représente.

Pour autant, la distance de Lyon à Genève correspond à la taille des principaux cluster internationaux, il paraît donc essentiel de **promouvoir la constitution d'un véritable tissu d'activités biomédicales à cette échelle,** associant naturellement Grenoble et les autres pôles médicaux du territoire Rhône Alpin, ayant **une carte et une marque commune.**

Les membres regrettent d'ailleurs **l'absence de St Etienne** comme pôle à part entière dans le schéma proposé indiquant « qu'à force de dire que Saint Etienne est dans la métropole lyonnaise, les stéphanois se tournent peu à peu vers le Nord et l'Ouest », notamment dans les rapprochements hospitaliers. Il leur semble que c'est un point sur lequel il faut être vigilant.

### ▶ La Santé comme valeur autant que comme produit

Le Conseil de développement considère que **la Santé ne doit pas être prise uniquement au sens de la production de soins** - sur laquelle le Grand Lyon n'a pas de compétence directe - mais bien au sens d'un concept global ouvrant une légitimité totale au Grand Lyon pour se saisir de la question et organiser la mise en mouvement des acteurs concernés.

Les discussions font ainsi ressortir que le thème de la Santé doit être abordé sous différents angles et confirme ainsi les axes présents dans le document sur les voies de différenciation :

- un axe plutôt orienté sur la visibilité de la métropole dans les réseaux internationaux des biotechnologies et la mise en synergie des professionnels de santé et du vivant,
- un axe à développer autour de l'offre de soins et de la prise en charge des patients,
- un axe plutôt orienté en direction de l'information et l'éducation du grand public et du dialogue avec les citoyens sur les questions de santé.

### ▶ Une mise en réseau nécessaire des acteurs de la Santé

La représentation de liaisons bilatérales présentée par la vision métropolitaine est insuffisante car c'est bien une **mise en réseau globale ressemblant plutôt à un quadrillage** qu'il est nécessaire de créer.

Les membres constatent le développement plutôt segmenté de branches très spécialisées et de filières d'excellence, sans qu'il n'y ait de réelle image territoriale commune. Les discussions font en fait apparaître des logiques fonctionnelles, institutionnelles (universités/recherche d'une part, hôpitaux d'autres part) ou industrielles qui coexistent, qui ont toutes des relations internationales, des projets de recherche et une légitimité propre sans avoir besoin des autres domaines pour exister.

Pour les membres du Conseil, **la métropolisation passe nécessairement par la mise en relation et la territorialisation de ces logiques**. Pour cela, le Conseil de développement préconise

- la mise en place d'une **organisation au niveau du territoire qui permette de faire communiquer les filières**, de les rapprocher voire de mutualiser certains réseaux et d'organiser une stratégie marketing territoriale de façon globale, en lien aussi avec les ONG,
- le choix d'un **lieu emblématique fort** pour implanter la tête de ce réseau. **L'Hôtel Dieu** apparaît au Conseil de développement comme le lieu le plus approprié pour accueillir cette fonction métropolitaine majeure.

### ▶ Prendre en charge la métropolisation au sein des collectivités

Pour le Conseil de développement, **la prise en charge politique de la métropolisation sur le thème de la Santé** constitue une marche à gravir indispensable. La métropolisation n'est possible que si les pouvoirs publics se chargent de la mise en synergie, de la coordination des acteurs. Le Conseil suggère que **le Grand Lyon se dote d'un référent politique en la matière capable de porter un discours et de fédérer les acteurs à l'échelle de la métropole**.

Cette prise en charge par l'agglomération permettrait **non seulement d'organiser une communication vers l'extérieur mais aussi une mise en relation des acteurs de la Santé sur le territoire**. Cela pourrait se concrétiser notamment par :

- La mise en place d'**ateliers Santé à l'échelle du Grand Lyon**, à l'instar des ateliers de santé publique en politique de la ville, pour permettre notamment aux communes un échange et une mise en commun sur les pratiques d'information de la population ou sur les actions de prévention qui constituent un des volets d'une métropole Santé,
- La création d'une **marque commune** pour l'ensemble des pôles actifs du secteur sanitaire de la métropole pour en améliorer la lisibilité à l'extérieur.

### ▶▶ Informer, éduquer et associer les citoyens

Le Conseil considère qu'il y a un **déficit d'information, d'éducation, de dialogue et d'association du grand public dans le domaine de la Santé**. Plusieurs personnes disent notamment ne pas avoir conscience de l'existence à Lyon de pôles d'excellence scientifique, médical et économique majeurs dans l'agglomération.

Plusieurs pistes sont évoquées pour pallier ce manque :

- Une mise en évidence plus forte des pôles d'excellence de la métropole dans le domaine de la Santé,
- La vulgarisation des sujets scientifiques et des biotechnologies,
- Le **rapprochement et la mise en valeur des richesses muséales de Lyon dans le domaine de la santé**, aujourd'hui dispersées et qui pourraient être réunies au sein d'un même lieu (pourquoi pas l'Hôtel Dieu qui centraliserait alors l'emblème de l'Histoire et celui de la modernité ?)
- Plus de transparence concernant les observatoires sur des sujets qui concourent à la santé publique,
- L'association des citoyens au développement de la Santé comme emblème par la mise en place de **lieu d'information et de dialogue** sur les projets dans le domaine de la Santé (qui pourrait être couplé au lieu emblématique du « réseau santé » évoquer plus haut),
- L'appui et l'accompagnement des **politiques de prévention, notamment aux travers de programme d'éducation**,
- La possibilité, parce que la santé est l'affaire de tous, de disposer d'un espace pour échanger et proposer des idées d'**actions citoyennes** dans le domaine de la prévention, de l'accompagnement ou de la solidarité en général.

### ▶▶ Faciliter les parcours de soin

Le Conseil de développement soulève la question de l'orientation des patients dans le système de soins. Concernant la prise en charge des patients, il confirme la **nécessité de rapprochement et de coordination des réseaux de prise en charge** pour faciliter le parcours de soin inscrit dans le document comme une marche à gravir.

Concernant la diversité des formes de médecine, le Conseil de développement propose la création d'**une instance qui permette de réfléchir, de dialoguer, de communiquer sur ces différentes approches** dans un souci d'ouverture et d'éthique.

### ▶▶ Se distinguer par la solidarité

Santé et fracture sociale sont des sujets liés. Aussi, le Conseil de développement propose que la distinction de la métropole dans le domaine de la santé passe entre autre par **l'introduction de la notion de solidarité**. Il apparaît en effet que la métropole dispose de nombreux atouts de l'excellence, **la distinction peut venir du fait qu'elle saura en faire profiter le plus grand nombre**. Pour cela, le Conseil de développement souhaite mettre en avant le rôle que pourrait jouer les ONG et les diverses associations qui œuvrent dans l'ensemble de la métropole sur ces domaines.

### ▶ Arbitrer le déploiement des moyens

Les professionnels de santé membres du Conseil de développement insistent sur le fait qu'il est nécessaire de **cibler les actions** et de réfléchir la façon d'affecter les moyens pour mieux se différencier.

Pour cela, ils proposent de se concentrer sur les quatre thèmes sur lesquels la métropole est particulièrement bien placée :

- La cancérologie,
- Les sciences du cerveau et la neurologie,
- Le métabolisme et la nutrition,
- L'infectiologie et les vaccins.

Au-delà de ces sujets, la limitation des moyens se pose aussi en ce qui concerne le coût de la prise en charge. **Le Conseil pointe un débat émergent sensible qui concerne l'éthique du soin par rapport à la question du coût.** Jusqu'où peut-on aller dans le coût de prise en charge d'un patient dans un contexte de moyens limités et comment faire des choix raisonnables et éthiquement acceptables en sortant des pressions de lobby ou de médias ?

### 5.3 L'emblème « Gastronomie »

Lyon a la réputation d'être une ville où l'on mange bien, partout, à des prix raisonnables. C'est un atout pour les habitants mais aussi pour la bonne image de la métropole auprès des touristes. Mais les membres considèrent que pour constituer un véritable emblème, la gastronomie doit être prise au sens large, c'est à dire en considérant à la fois **les aspects de formation, de production, de création, de consommation, d'appropriation et de communication**. En ce sens le Conseil propose les pistes suivantes :

#### ▶▶ Faire descendre la gastronomie dans la rue : un grand événement populaire

Pour le Conseil, il faut débarrasser la gastronomie de sa connotation élitiste.

En organisant par exemple une grande fête de la gastronomie dans la ville pour valoriser à cette occasion de la diversité de la cuisine lyonnaise (chefs, bouchons), de sa qualité, et de sa créativité.

#### ▶▶ Valoriser la gastronomie lyonnaise à l'occasion de certains événements populaires existants

Les membres proposent que la Fête des lumières soit avantageusement exploitée, pour valoriser les qualités gastronomiques lyonnaise : par exemple, des points de restauration attrayants dans la rue (et pas seulement des sandwiches), menus spécifiques « fête des lumières » dans les restaurants, etc.

#### ▶▶ Ouvrir des lieux comme les Halles dans d'autres points de l'agglomération.

#### ▶▶ Défendre la qualité du patrimoine gastronomique lyonnais et valoriser les produits des terroirs locaux

Le Conseil propose de mieux labelliser les « bouchons », emblème par excellence de la cuisine populaire lyonnaise en réservant cette appellation aux restaurants qui respectent un certain nombre de caractéristiques bien établies, ce qui implique une démarche qualité propre à Lyon.

Il propose également de réfléchir à la transmission des recettes traditionnelles, comme un patrimoine collectif qui pourrait faire partie des informations disponibles sur les sites internet de Lyon par exemple.

Dans le même ordre d'idée, il propose également de conduire des actions de sauvegarde de notre patrimoine agro alimentaire local : fromages typiques, charcuterie, cardons, en créant par exemple un label spécifique permettant d'identifier les produits de la région sur les marchés,

#### ▶▶ Valoriser la créativité de la cuisine lyonnaise

Pour le Conseil de développement, la gastronomie lyonnaise ne se résume pas à la cuisine traditionnelle. Elle se caractérise aussi par la créativité et la modernité. Le Conseil propose que cela soit mis en avant et plus amplement valorisé.

#### ▶▶ Accueillir les cultures gastronomiques du monde

La présence et la vitalité des cuisines du monde dans une métropole sont l'un des signes de son ouverture à l'autre. Si Lyon a l'ambition d'être une métropole internationale, et de développer le tourisme, il lui faut valoriser son propre patrimoine culinaire tout en accueillant les cuisines du monde et en les encourageant à allier découverte gastronomique et qualité.

### ▶ Aménager les horaires d'ouverture des restaurants et des marchés

Si Lyon entend faire de la gastronomie une expression de son art de vivre et un véritable levier touristique, le Conseil de développement considère qu'il est indispensable d'élargir les horaires d'ouverture de lieux essentiels à la « vie gastronomique » de la métropole. Cela veut dire, trouver davantage de restaurants ouverts le dimanche et tard le soir, ouvrir davantage de marchés en fin d'après-midi, etc.

### ▶ Garder une agriculture périurbaine

Le Conseil de développement plaide pour que le SCOT et le PLU fixent bien le cadre du maintien d'une agriculture périurbaine dynamique et diversifiée.

Dans un autre registre, il souligne tout l'intérêt qu'il trouve aux « fermes urbaines » : production locale, valorisation et éducation autour des produits, etc.

### ▶ Sensibiliser au « bien manger »

Le Conseil de développement propose de mobiliser les cantines scolaires autour de la question du « bien manger ». Au-delà de la semaine du goût existe, il faudrait aller vers une éducation permanente au goût et au bien manger, dans toutes ses dimensions.

Pour les adultes, il existe déjà des conférences sur le « bien manger », sur le lien entre alimentation et santé comme à l'université Claude Bernard ou à l'institut Paul Bocuse. Ce type d'initiatives mériterait d'être mieux relayé et amplifié.

### ▶ Faire progresser la qualité de la cuisine dans la restauration collective

L'enjeu du « bien manger » ne peut se relever uniquement chez les chefs et dans les familles. La restauration collective touche une part très importante de la population : cantines scolaires, hôpitaux, maisons de retraites, entreprises, etc. Le Conseil de développement propose de conduire une réflexion associant les groupes de restauration collective et les professionnels de l'alimentation, pour inciter la restauration collective à progresser sur le volet « qualité » des repas, tout en respectant ses contraintes. Il faudrait peut-être aussi étudier si on ne peut pas réintroduire dans certains cas une préparation des repas sur site, à l'école.

### ▶ Mieux faire connaître et valoriser les métiers de la gastronomie auprès des jeunes

Un effort est à faire pour donner envie aux jeunes de s'investir dans les métiers de bouche. Ils sont aujourd'hui peu attrayants : parfois mal connus, mais surtout les jeunes reculent devant les horaires et la pénibilité de ces métiers. Or, il manque de personnel dans la restauration, et ces emplois sont par ailleurs non délocalisables ! Il faudrait arriver à valoriser d'autres dimensions plus qualitatives et « sensuelles » de ces métiers : le plaisir donné, la maîtrise de la transformation des produits (même simple), les relations humaines (service), etc.

## 5.4 L'emblème « Mode, design, culture »

Cet emblème est celui qui interroge le plus les membres du Conseil. Quel est le lien entre « mode, design » et « culture » ? Pourquoi ne pas faire de la culture un emblème à part entière ?

La métropole lyonnaise offre une très grande diversité culturelle : patrimoine, deux orchestres, plusieurs compagnies de danse, arts vivants, arts plastiques, cinéma, musiques actuelles.... Lyon est une ville de culture(s). La culture est d'ailleurs l'emblème qui est ressorti des débats. Le Conseil n'a pas abordé les thèmes « mode » et « design ».

Voir également au chapitre 3 ce qui est dit sur la culture.

### Quel est l'emblème ?

Les débats ont fait apparaître deux positionnements qui n'ont pas été tranchés, mais qui sont pour partie compatibles :

- ▶ **Faire un choix entre les grandes disciplines culturelles et le mettre fortement en avant et constituer ainsi un « pôle d'excellence », capable de nous rivaliser avec les plus grandes métropoles.** Aujourd'hui, il apparaît que la danse a le potentiel de plus important, même si le domaine pourrait être encore renforcé. Mais on pourrait imaginer un autre domaine, encore faut-il le choisir.

S'il fallait n'en choisir qu'une, **la Danse** est la discipline qui revient le plus souvent comme domaine culturel de pointe dans la métropole à la fois par la dynamique de territoire qu'elle suscite (par le public, la densité des institutions qui participent à la création, la formation, la production et la diffusion) et par le rayonnement qu'elle offre à Lyon. Pour les membres du Conseil, la danse est de plus un outil intéressant de dialogue et d'échange avec un accès plus immédiat et intuitif que beaucoup d'autres disciplines artistiques. Il est en ce sens un vrai art populaire.

**Le cinéma** pourrait être un autre domaine : Lyon n'a jamais exploité le fait d'avoir inventé le cinéma. Il ne faut pas forcément créer un festival nouveau de cinéma, mais il y a certainement une manifestation à imaginer, par exemple quelque chose de plus festif et vivant autour de l'Institut Lumière.

**Les musiques actuelles et la musique classique** sont un troisième domaine possible, dans la lignée des Nuits sonores et de feu le Festival Berlioz.

- ▶ **Considérer que l'emblème, c'est le croisement culturel, la relation, la transversalité, la coopération et choisir ainsi la culture comme un élément de différenciation de l'agglomération lyonnaise, vis-à-vis de ses concurrentes européennes.** La qualité de la culture lyonnaise se lit dans une excellence dans de nombreux domaines (danse, opéra, musique, musiques actuelles, etc.), issue de son histoire et irriguée par une dynamique de terrain forte. Pour les défenseurs de cette posture, il est difficile de décréter un domaine en particulier. La vie culturelle et artistique lyonnaise est riche de nombreuses institutions et acteurs dans tous les segments de la culture et même des sciences sociales. **L'agglomération lyonnaise est disparate et diversifiée, avec des pratiques culturelles et festives différentes, qui pourtant s'interpénètrent.**

Au-delà de ce débat, les pistes d'actions proposées par le Conseil sont les suivantes :

- ▶ faire connaître haut et fort la qualité profonde de la vitalité culturelle de l'agglomération, à savoir « **Lyon, ville qui agglomère** », pour en démultiplier les effets,
- ▶ valoriser par **un label qui reconnaît 20-30 initiatives culturelles emblématiques** qui mettent en relation les territoires, les gens, les pratiques, etc.
- ▶ élaborer une **Charte de coopération culturelle à l'échelle de l'agglomération** et renforcer globalement les liens entre les institutions et les artistes (à l'instar de l'expérience lyonnaise). Cela pose la question de la prise de compétence culturelle par le Grand Lyon,
- ▶ **favoriser ainsi l'émergence du tissu créatif local**. Par exemple par l'ouverture de lieux de résidences d'artistes, d'ateliers, de lieux d'accueil et d'exposition parfois insolites comme les écoles, les hôpitaux, etc.
- ▶ éviter la multiplication des grands événements et **concentrer les efforts de la collectivité sur 2-3 événements culturels récurrents majeurs**,
- ▶ favoriser et valoriser en parallèle la **richesse du foisonnement événementiel local**. L'enjeu est que la ville devienne une scène événementielle permanente, sans que tout soit forcément orchestré par la collectivité. Cela suppose toutefois que celle-ci ouvre des espaces extérieurs ou couverts qui permettent la création, la répétition et la représentation : les Berges du Rhône, les parcs, les espaces publics sont potentiellement des lieux de rencontre et fête permanente.

## 5.5 L'emblème « Fleuves »

Depuis plusieurs années, la « reconquête des fleuves » est en marche : berges du Rhône, projet du Confluent, etc. Le Conseil souligne son adhésion totale à cette ré-appropriation.

### ▶▶ Développer une culture locale autour des fleuves

Le Conseil propose de développer dans l'agglomération une politique de sensibilisation et de communication autour des fleuves, de leur histoire et caractéristiques physiques, de leur mode de gestion, etc. qui passe par l'ouverture d'un lieu dédié aux fleuves, d'expositions, de conférences, de promenades commentées, mais aussi par exemple par des manifestations festives et culturelles comme une fête de l'Eau qui pourrait également être à visée de sensibilisation écologique.

### ▶▶ Imaginer un grand événement lié à l'eau

Le Conseil de développement propose de réinventer à Lyon de « grandes fêtes fluviales », c'est-à-dire un événement susceptible d'attirer 500 000 personnes : un grand festival de l'eau comme à Stockholm ? Une parade de bateaux comme à Rouen ou Bordeaux en s'adaptant à la géographie locale ? Un événement sportif spectaculaire ?

### ▶▶ Mieux utiliser les fleuves à l'occasion des événements existants

Le Conseil de développement propose de mettre en valeur les fleuves à l'occasion des grands événements existants comme la fête des lumières, les biennales, etc. qui pourraient leur donner une signature supplémentaire bien particulière à Lyon.

### ▶▶ Développer les sports et loisirs liés à l'eau

Le Conseil de développement introduit l'espoir que des dispositions seront prises pour que la baignade dans les fleuves puisse à nouveau être une activité possible et autorisée.

Il propose par ailleurs de créer une « Maison des sports d'eau », qui fédère et présente les activités nautiques.

Il propose enfin d'aménager à Cusset un stade en eau vive, qui permettrait un accès à l'eau très populaire.

### ▶▶ Retrouver une continuité d'itinéraire le long des fleuves, et le lien avec la ville à l'échelle de la métropole

Offrir une continuité dans les quais signifie poursuivre leur aménagement sur la Saône et Rhône sud. Il faudrait aussi mieux penser la transition entre les parties du système fluvial et la ville. Le projet du confluent notamment représente une formidable occasion de proposer une nouvelle relation entre la ville et ses fleuves, une relation qui doit pouvoir se nouer tout le long du linéaire des fleuves.

Le Conseil de développement propose également d'imaginer un concours de paysagistes qui articule paysage et patrimoine dans une démarche d'ensemble, afin de proposer des itinéraires de découverte des fleuves qui incluent les belvédères et les points de vue intéressants sur le fleuve.

### ▶▶ Développer les navettes fluviales et les bateaux mouches

Pour le Conseil, la question du développement des activités fluviales alliant déplacements, découverte et loisir est un enjeu primordial pour l'emblème fleuve. En ce sens il plaide pour la mise en place de navettes fluviales tant pour les loisirs et le tourisme qu'à des fins de déplacements urbains.

Il propose a minima d'offrir une desserte fluviale pour accéder aux événements de l'agglomération qui s'y prête le mieux, comme par exemple, le festival de salsa sur l'île Barbe. Concernant les bateaux mouches, le Conseil suggère que le Grand Lyon, au titre de sa compétence tourisme, lance un appel d'offre pour doter la métropole d'une offre de bateaux mouche moderne à la hauteur de son ambition de grande métropole fluviale proposant des produits innovants, qui combinent plusieurs activités : bateau/vélo, bateau gastronomie, etc.

### ▶▶ Utiliser les ponts comme lieu-lien avec le fleuve

Le Conseil de développement propose d'intégrer les ponts dans les réflexions sur la revitalisation de l'espace fluvial. Ne pourrait-on pas imaginer des marchés dessus ou des expositions d'arts, le retour des bouquinistes, etc. ?

### ▶▶ Favoriser la vie fluviale le long des quais

Les bateaux logements font partie de la vie fluviale. Le Conseil de développement alerte le Grand Lyon sur le fait que les projets de réaménagement des berges ne doivent pas se traduire par une aseptisation de ces lieux, qui irait à l'encontre d'une animation permanente des fleuves. Le groupe rappelle également que ces bateaux logements remplissent un certain nombre de fonctions fondamentales : sécurisation des quais, lien social, etc.

Le conseil de développement propose de favoriser la présence des bateaux logements dans certaines parties des quais et de faciliter le séjour à Lyon des plaisanciers, en réalisant les aménagements nécessaires (électricité, sanitaires, services de proximité, etc.).

### ▶▶ Passer du fleuve à l'eau, comme emblème de la métropole

On parle des fleuves, mais ne devrait-on pas parler de l'eau ? C'est la présence de l'eau dans la ville qui est emblématique plus que les fleuves. Parler de l'eau permettrait d'élargir la réflexion au canal de Jonage, au parc de la tête d'or, aux lacs et de parler ainsi de l'ensemble de la métropole.



## CONCLUSION ET OUVERTURE

Dans son préambule, le Conseil de développement a salué la posture du Grand Lyon appelant tous les acteurs de la métropole à prendre part dans les actions proposées pour réussir la métropole proposée par la vision métropolitaine. **Les membres du Conseil de développement, acteurs du territoire et citoyens engagés ne peuvent qu'y souscrire.**

Au fil de la contribution, le Conseil de développement a indiqué quelques chantiers (non exhaustifs) sur lesquels il souhaitait se mobiliser à l'avenir :

- ▶ Le développement du dialogue avec les territoires voisins de la métropole au niveau de la société civile,
- ▶ Le développement de la démocratie culturelle et du partage des savoirs,
- ▶ La participation à l'évaluation de la crise du logement,
- ▶ La reconnaissance de l'économie sociale et solidaire comme forme économique propice à l'innovation,
- ▶ La mise en relation des acteurs de la solidarité internationale et les autres acteurs internationaux de la métropole,
- ▶ Les réflexions multi-partenariales et prospectives sur l'emploi et la formation en lien avec les Contrats Territoriaux Emploi Formation régionaux,
- ▶ La sensibilisation et la responsabilisation des citoyens de la métropole aux questions d'éco-citoyenneté,
- ▶ Les travaux sur la multipolarité, les formes de ville et les transports.

Au-delà de leurs travaux collectifs, les membres du Conseil de développement **se sentent globalement porteurs d'une responsabilité vis-à-vis de l'avenir du territoire qu'ils souhaitent porter à la connaissance du Grand Lyon. Ils sont de ce fait prêts à se mobiliser et à prendre part à certaines actions listées dans la vision métropolitaine et dans cette contribution.**

Toutefois, pour que la métropole soit une métropole d'initiative, d'expérimentation, d'innovation et d'entreprise dans tous les domaines, le Conseil de développement insiste sur la **nécessité de soutien, de promotion et d'accompagnement de la part du Grand Lyon et de ses partenaires. Car ce sont eux qui pourront mettre en place les conditions nécessaires à la construction de cette métropole compétitive et solidaire, creuset d'une nouvelle urbanité qui ne peut qu'appeler l'adhésion.**

En plus des compétences qui leur reviennent sur l'organisation territoriale de la métropole, ces conditions sont principalement :

- ▶ Prise de responsabilité sur certains domaines comme **chef d'orchestre de stratégies communes** (Enseignement supérieur/recherche/innovation, Culture, Tourisme, Santé, notamment),
- ▶ Participation active à l'**évolution des systèmes de gouvernance de la métropole** (gouvernance territoriale pour des stratégies foncières, gouvernance sur les transports, etc.), mobilisation de l'ensemble des territoires pour une métropole rassemblée,
- ▶ **Mise à disposition d'espaces et de dispositifs**, favorisant la rencontre, l'initiative, la création, la diffusion et l'expérimentation,
- ▶ **Valorisation et communication** sur les activités et le développement du territoire.



# ANNEXES

## Compte rendus des groupes de travail

## Contributions des structures du Conseil

CCI,  
Conseils de quartiers du 5<sup>ème</sup>,  
UCIL,  
Lyon Métro.

## Synthèse du forum des jeunes

*Les contributions individuelles des membres sont disponibles sur le site internet du Conseil de développement à l'adresse suivante : <http://www.grandlyon.com/Les-contributions-du-Conseil-de-developpement.2378.0.html>*